



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Ayala Lasso (Equateur)	117
Discours de M. Malik (Indonésie)	121
Discours de M. Owen (Royaume-Uni)	125
Discours de M. Andersen (Danemark)	130
Discours de M. Shahi (Pakistan)	133
Discours de M. Khalatbary (Iran)	137
Discours de M. Kodjo (Togo)	140
Discours de M. Obenga (Congo)	143

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

Débat général

1. M. AYALA LASSO (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Je suis heureux de pouvoir vous dire combien le Gouvernement de l'Equateur se réjouit de votre élection à la Présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Cette décision représente la reconnaissance tant de la courageuse attitude internationale de la Yougoslavie que de vos qualités personnelles.

2. Je voudrais également féliciter M. Hamilton Shirley Amerasinghe pour la façon remarquable et impartiale avec laquelle il a su mener les discussions de la dernière session de l'Assemblée générale.

3. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, dont la réélection justifiée constitue la meilleure preuve du large appui et de la confiance générale que lui valent ses efforts infatigables au service de la paix, de la compréhension et de la coopération internationales.

4. Je voudrais, de surcroît, saluer, tout en formant à leur endroit des vœux cordiaux de progrès sur le chemin des peuples libres, les deux nouveaux Membres de l'Organisation : le Viet Nam, qui est parvenu à son indépendance totale après une lutte persévérante et héroïque pendant des générations, et Djibouti, qui a accédé à l'autonomie complète, la Puissance administrante s'étant acquittée de l'engagement qu'elle avait à son égard. La présence parmi nous de ces deux Etats rapproche les Nations Unies de leur idéal d'universalité, auquel mon pays a toujours voulu vouer tous ses efforts.

5. Au niveau des relations internationales, on s'aperçoit chaque jour davantage des liens étroits qui existent entre les questions politiques et les questions économique-sociales. Il convient d'affirmer qu'il ne saurait y avoir de paix dans le

monde n'allant de pair, d'une part, avec la volonté des Etats d'apporter leur coopération au règlement des problèmes qui sont à la base des tensions internationales et qui comportent toujours pour l'humanité la menace d'un conflit armé et pire encore d'une hécatombe nucléaire, et, d'autre part, de travailler sans relâche afin que les relations économiques internationales soient fondées sur des bases justes et équitables, contribuant ainsi à la diminution du déséquilibre déchirant qui sépare les pays riches des pays pauvres. La paix, qui est en même temps la base de l'ordre et qui facilite l'affirmation des valeurs essentielles de la personne humaine, est également le résultat d'une volonté de justice qui doit inspirer les grands et les petits, car aucun pays ne saurait se sentir étranger aux problèmes qui sont à l'origine de la tension internationale, que ce soit dans le domaine politique ou économique.

6. L'Organisation des Nations Unies est l'expression contractuelle de cette décision. Elle doit donc être présente à l'examen et à la négociation de chaque problème chaque fois que l'action collective semble être la voie la plus sûre pour encourager les volontés, pour faciliter les solutions et tracer ainsi les voies de la paix et du progrès pour l'humanité. A cette fin, l'Equateur a toujours cherché à raffermir l'Organisation mondiale, parce qu'il est conscient que les tâches fondamentales de celle-ci, en vertu de la Charte, consistent à servir de centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes que sont la sauvegarde et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la détente internationale fondée sur le règlement par des moyens pacifiques des problèmes existants, la solution du problème général du désarmement et de la limitation des achats d'armes, la réalisation d'une coopération internationale effective dans la solution des problèmes internationaux de caractère économique social ou humanitaire, et le développement et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

7. Au sein de l'Organisation mondiale, à laquelle l'Equateur réaffirme son appui, mon pays continuera d'autre part de pratiquer une politique d'amitié et de coopération avec tous, fondée sur les principes du respect réciproque et de la solidarité face aux problèmes de l'homme.

8. La question du désarmement a constitué l'un des soucis majeurs des Nations Unies, le centre de leurs débats et l'expression des aspirations de tous les peuples du monde épris de paix.

9. C'est dans le domaine du désarmement général et complet que l'engagement des Nations Unies à l'égard du destin de l'homme est le plus important, et c'est là que l'on a enregistré le moins de progrès. Les peuples regardent avec angoisse le chiffre astronomique de plus de 334 milliards de dollars consacrés annuellement à la destruction, alors qu'on

pourrait les utiliser pour améliorer la qualité de la vie. La course aux armements, à l'échelle nucléaire ou classique, est une folie qui coûte cher, folie dont le prix en vies et en régression universelle est l'offrande insensée que l'humanité fait à la guerre et à la mort.

10. Les nouvelles armes mortelles nées de l'imagination fertile des hommes de science ont pour but d'anéantir tout vestige de vie, rendant impossible la protection de la population civile, mais avec l'avantage cynique de protéger les biens matériels.

11. L'Equateur croit qu'il est essentiel que la communauté internationale attache l'attention voulue à tous les problèmes qui constituent ou pourraient constituer un motif de recrudescence des tensions ou de rupture de la paix. Il convient que l'action de pacification de la collectivité évite que les différends ne s'aggravent; il appartient à tous de faire en sorte que la paix et la sécurité internationales soient préservées et maintenues; c'est un devoir commun que de veiller à ce que les divergences entre les pays soient réglées en faisant appel à la raison et à la justice.

12. S'il est vrai que la responsabilité des grandes puissances est primordiale et évidente, il est inquiétant de noter qu'elles ont de plus en plus tendance à traiter des questions relatives au désarmement à l'échelon bilatéral, car ce problème touche tous les membres de la communauté internationale et leurs intérêts en matière de sécurité. Les pays moyens et les petits pays ne sauraient demeurer indifférents et passifs lorsqu'il s'agit de questions de désarmement, qui ne sont pas l'apanage de puissances données ou de ce "club atomique" très fermé mais non clos. En effet, c'est l'avenir et la survie même de l'humanité qui sont en jeu; et lorsqu'il s'agit de décider de son destin, l'humanité n'a reconnu à personne un rôle tutélaire.

13. L'homme attache une importance particulière à ce qui se passe aux Nations Unies. L'Equateur estime que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, offre une excellente occasion d'orienter les efforts de tous les pays dans la recherche de solutions qui stimulent les négociations visant au désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

14. Pour toutes ces raisons, l'Equateur a adopté comme il se doit le rapport établi par le Groupe d'experts consultants sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires [A/32/88 et Corr.1 et Add.1] et, conformément à sa profonde conviction pacifiste, a appuyé les résolutions relatives à l'interdiction des armes incendiaires et à la nécessité de mettre un terme aux essais nucléaires, à l'interdiction tant de l'emploi des armes chimiques et bactériologiques que de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive. L'Equateur a appuyé et continuera d'accorder son appui résolu aux buts et objectifs de la Décennie du désarmement.

15. Se trouvant placé sur l'équateur, mon pays s'intéresse tout particulièrement aux progrès de la science en matière d'exploration de l'espace extra-atmosphérique, qui ouvrent à l'humanité de nouvelles perspectives d'amélioration de vie sur notre planète. L'Equateur aspire à devenir membre du

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et demande l'appui de l'Assemblée afin que cette aspiration devienne réalité. Nous avons déjà participé, en qualité d'observateur, aux travaux de ce comité. C'est devant le Sous-Comité juridique de cet organe que l'Equateur a exposé une fois de plus, cette année, les raisons qui l'avaient poussé à déclarer, de concert avec les autres pays équatoriaux, sa volonté d'exercer sa souveraineté sur les secteurs de l'orbite synchrone géostationnaire situés sur son territoire continental, maritime et insulaire. Nous sommes résolus à maintenir cette position -- quels que soient les obstacles que l'on nous oppose -- en ce qui concerne la ressource naturelle que constitue l'orbite géostationnaire. Je dois faire remarquer, à cet égard, que cette orbite géostationnaire forme une entité séparée et différente de l'espace extra-atmosphérique, concept à propos duquel les Etats ne sont pas encore parvenus à une définition qui soit valable et satisfaisante.

16. Il y a quelques jours, mon pays, de concert avec le Chili et le Pérou, a commémoré le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur la zone maritime¹ que les trois nations ont signée à Santiago le 18 août 1952 et dans laquelle elles proclamaient, en tant que norme de leur politique internationale maritime, la souveraineté et la juridiction exclusives qui revenaient à chacune d'elles sur la mer jusqu'à une distance de 200 milles, dans le but essentiel de sauvegarder les ressources de leurs zones maritimes dans l'intérêt de leurs peuples respectifs. Mon pays se réjouit de constater que ces principes, proclamés à Santiago, sont maintenant universellement acceptés et que les pays du monde entier les ont convertis, avec notre appui, en une réalité irréversible. L'Equateur continuera de maintenir sa position bien connue dans toutes les instances, mais surtout dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, afin d'affirmer les postulats qui constituent une réalité nationale régie et appliquée pendant un quart de siècle et qui n'affectent en rien les intérêts justes et légitimes de la communauté internationale, notamment pour ce qui est de la pratique du *jus communicationis* de la part de tous les Etats de la terre.

17. S'agissant du Moyen-Orient, l'Equateur forme des vœux pour que les Arabes et les Israéliens parviennent le plus tôt possible à prendre place autour de la table de négociation à Genève. La tension dans cette région du monde a été extrêmement vive et n'a duré que trop longtemps; les possibilités de voir la situation dégénérer en un conflit plus étendu augmentent de jour en jour. L'occupation par la force ne crée aucun droit; il doit donc y avoir prompte restitution des territoires retenus et annulation de l'implantation de colonies israéliennes dans les zones arabes occupées. En même temps, il doit y avoir également pleine reconnaissance de l'Etat d'Israël, créé par les Nations Unies, aussi bien que du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté, et à pouvoir disposer d'un emplacement géographique concret.

18. L'heure est venue pour tous les peuples de culture méditerranéenne de vivre dans la paix et de partager les

¹ Voir *Annuaire de la Commission du droit international*, 1956, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1956.V.3, vol. I), 362^e séance, par. 35.

possibilités de progrès dans la coopération commune au service des habitants; à cette fin, il est indispensable de parvenir à une solution globale et juste de ce grave problème dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

19. En ce qui concerne la question de Chypre, mon pays espère que les deux communautés chypriotes parviendront à un accord, en dehors de toute pression ou ingérence de l'extérieur, qui leur permette de vivre dans la fraternité et dans la paix. L'Equateur rend hommage à la mémoire de feu l'archevêque Makarios, ancien président de Chypre.

20. Notre pays condamne la discrimination raciale, problème que nous avons su surmonter chez nous, et repousse résolument l'*apartheid*, qui est un crime contre l'humanité; il croit, en outre, que les attitudes de défi et de mépris à l'égard des résolutions des Nations Unies de la part de l'Afrique du Sud créent une situation qui menace l'intégrité du système juridique international.

21. L'Equateur est préoccupé par la tension qui règne en Afrique australe, tension qui crée un état permanent d'insécurité et de malaise, non seulement dans toute la région, mais encore à l'échelle mondiale. La persistance de la présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie est un défi lancé aux principes de la Charte et aux résolutions de l'Organisation mondiale. L'Equateur souligne donc une fois de plus la nécessité urgente d'appliquer rigoureusement la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité.

22. De même, mon pays suit avec un intérêt tout particulier l'évolution de la situation au Zimbabwe. Fidèle à ses principes, il désapprouve l'attitude persistante de la minorité raciste blanche qui, depuis des années, empêche la majorité de la population d'exercer son droit de décider de son avenir. Il est donc indispensable de prendre de nouvelles mesures pour résoudre le problème, et les Etats Membres doivent montrer la volonté politique nécessaire pour appliquer rigoureusement les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux sanctions contre ce régime.

23. Il y a quelques jours, les mandataires des pays américains se sont réunis à Washington pour donner, par leur présence, un caractère solennel à la signature de nouveaux instruments concernant le canal de Panama. Les négociations qui ont abouti à cet événement représentent un pas positif sur la voie de la solution d'un des problèmes qui affectaient de la façon la plus négative les relations entre les nations de l'hémisphère. Le Président du Conseil suprême du Gouvernement équatorien, commentant cet événement historique, a dit :

“Outre qu'elle met fin à un problème international grave, la signature des nouveaux traités est la preuve que, par des négociations franches et honnêtes et par la persistance d'un dialogue pacifique, l'on peut régler les problèmes et les différends qui subsistent encore en Amérique latine.”

24. De même que la paix et la sécurité sont inséparables et que les dangers qui l'assailent, d'où qu'ils viennent, touchent et préoccupent tous les membres de la communauté internationale, de même, les différends qui divisent ces nations sont une cause de préoccupation légitime non seulement pour les parties directement intéressées, mais pour les autres peuples aussi, et surtout pour ceux qui

habitent la même région ou le même continent qui voient le plus les effets nuisibles de la coopération entravée et les conséquences possibles d'une rupture de la paix qui pourrait découler d'une prolongation des différends.

25. L'“esprit de Washington”, particulièrement remarquable en raison de l'appui apporté par l'Amérique tout entière à la solution de la question de Panama, devrait continuer d'inspirer tous ceux qui sont appelés à s'occuper d'autres problèmes subsistant sur notre continent, afin de renforcer l'atmosphère de pleine confiance, de parfaite harmonie et de sincère coopération qui doit exister parmi les peuples qui édifient leur avenir sur le sol américain.

26. L'Equateur recherche donc, par le dialogue cordial et franc qu'il a commencé avec le Pérou, une entente qui puisse apporter à sa revendication territoriale une solution satisfaisante, conformément aux exigences de son honneur national et de son destin sur le fleuve Amazone.

27. Le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, tant sur le plan national que sur le plan international, est un principe bien établi dans la nation équatorienne.

28. L'Equateur estime que la promotion des droits de l'homme n'est pas une question qui relève exclusivement de chaque Etat, mais plutôt une question qui relève de la responsabilité de la communauté mondiale juridiquement organisée.

29. Mon pays estime que les Etats Membres tant de l'Organisation mondiale que des autres organisations internationales doivent veiller à ce que les droits de l'homme soient observés partout en interdisant la violence, la torture et la terreur, ainsi que la misère et ses séquelles dégradantes pour l'homme. Il estime que toute l'importance attachée aux droits de l'homme réside dans leur caractère universel. Il devrait être possible de parvenir, aux Nations Unies, à la présentation d'un rapport annuel sur la situation concernant les droits de l'homme; on aurait ainsi une critique générale ou une évaluation générale d'appréciation et d'encouragement, selon le cas — violation ou respect — quel que soit le pays concerné. Mais la pratique actuelle de traitement préférentiel, avec des sous-entendus évidents dans certains cas et un silence significatif dans d'autres, ne peut être poursuivie sans préjudice pour le système.

30. De toute façon, la question des droits de l'homme ne saurait nullement faire l'objet de négociation, et elle ne doit donc pas être employée comme moyen de pression ou de compensation dans d'autres domaines des relations internationales, tels que la sécurité ou la coopération économique et technique.

31. La protection intégrale de l'être humain n'est possible que par le strict respect de ses droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels à l'échelon national, et, à l'échelon international, par la création d'un nouvel ordre économique international, qui donnera effet, avec équité et justice, aux garanties contenues dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)].

32. Mon pays a présenté son rapport sur les droits de l'homme aux organes du système international intéressés, dont il reconnaît la compétence. Ceux-ci se sont montrés satisfaits de la façon dont les droits de l'homme sont

respectés en Equateur et des normes juridiques qui les protègent. De même, ils ont montré leur satisfaction à l'égard du Plan de restructuration juridique de l'Etat, dont la mise en oeuvre progresse normalement, et qui permettra au peuple équatorien de voir rétablir le régime constitutionnel dans un avenir proche.

33. L'Equateur réaffirme sa ferme décision de parvenir à la pleine mise en oeuvre du nouvel ordre économique international et regrette que, faute d'accord au cours de la première partie de la Décennie, le monde doive faire face à un affrontement dangereux qui pourrait toucher toute la population du monde si les pays développés n'appliquent pas les mesures prévues pour réaliser, au cours de la Décennie, les objectifs précis de la Stratégie internationale du développement [voir résolution 2626 (XXV)].

34. Mon gouvernement appuie le principe qui veut que les relations économiques internationales soient fondées sur l'égalité souveraine de tous les Etats, avec la pleine participation de tous les pays dans la recherche de la solution des problèmes économiques mondiaux, et sur le droit de chaque pays d'adopter le système économique et social qui lui semble le plus approprié. Dans ce contexte, il demande l'établissement rapide de rapports justes et équitables entre les prix des matières premières et ceux des produits manufacturés, ce qui, en même temps, aiderait à renforcer la position des associations de producteurs qui poursuivent ces objectifs.

35. L'Equateur souhaite vivement que la coopération internationale se manifeste dans l'élimination des pratiques discriminatoires qui s'opposent aux associations de producteurs des pays exportateurs de matières premières.

36. La Charte des droits et des devoirs économiques des Etats constitue un instrument international qui facilite la protection effective des ressources naturelles dont dépendront les générations futures et facilite aussi le contrôle des transactions de capitaux étrangers et des échanges de techniques étrangères, dans le plein respect de la souveraineté et des lois de chaque Etat.

37. L'Equateur est conscient des problèmes causés par la pénurie d'énergie qui affecte le monde actuel, ainsi que des conséquences que cette pénurie entraînera dans l'avenir. Voilà pourquoi l'Equateur note avec un vif intérêt la proposition du Secrétaire général² concernant une étude technique de ce facteur du progrès humain. En effet, mon pays essaie d'obtenir la technique et d'autres éléments nécessaires pour produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ce conformément à sa tradition et à ses engagements internationaux.

38. D'autre part, mon pays voit avec une vive inquiétude le développement des négociations sur le Programme intégré pour les produits de base dans le cadre de la CNUCED. La lenteur des négociations sur les produits énumérés dans le Programme intégré³ est en soi la preuve d'une absence de

volonté politique de la part des pays développés, lesquels, malgré leurs protestations de bonne volonté, n'ont rien fait de significatif qui puisse permettre de régler, ne serait-ce qu'en partie, la crise actuelle du commerce international. L'Equateur espère que les négociations sur un fonds commun du programme intégré auront une issue fructueuse et il espère que l'on renforcera le mécanisme qui permettrait à ce programme d'être mis en oeuvre.

39. Mon gouvernement lance un appel aux pays les plus puissants sur le plan économique afin que ceux-ci fassent preuve d'une volonté politique nécessaire aux négociations qui reprendront en novembre prochain et qui porteront sur la création d'un fonds commun pour le financement des stocks stabilisateurs des produits de base, ce qui sera profitable non seulement aux pays faibles, mais à l'économie mondiale dans son ensemble.

40. L'Equateur prie la communauté internationale d'offrir son soutien politique afin que les négociations sur le sucre et les bananes, en particulier, puissent aboutir le plus tôt possible, étant donné que les négociations qui ont eu lieu à Genève et à Rome, respectivement, ont démontré que les pays industrialisés n'avaient pas accordé l'appui politique nécessaire à l'élaboration et à la signature de ces instruments.

41. Si l'on regarde avec un certain recul les résultats des négociations auxquelles ont pris part les pays industrialisés et les pays en développement, notamment le dialogue Nord-Sud au sein de la Conférence de Paris, sur la coopération économique internationale, on constate avec découragement que peu de progrès ont été réalisés pour ce qui est des questions fondamentales de politique globale susceptibles de créer de meilleures perspectives pour les relations économiques internationales. Il serait vain de n'avoir que des politiques isolées ne s'appliquant qu'à certains aspects du développement ou des mesures passagères qui ne sont que des palliatifs, lorsque l'on songe à la famine, à la misère et à la répartition injuste de la richesse qui continuent d'affliger le monde d'aujourd'hui.

42. Le dialogue Nord-Sud n'est pas terminé. S'il est vrai qu'il a commencé à Paris, il se poursuivra dans son enceinte naturelle et universelle, celle des Nations Unies, qui a été créée pour promouvoir la consultation, la négociation et la recherche de consensus dans les politiques mondiales susceptibles de veiller aux relations économiques et d'encourager la coopération fondée sur la justice.

43. Il appartient à l'Assemblée générale de définir un mandat précis et d'établir une instance pour poursuivre les négociations entamées à Paris et leur permettre d'aboutir à une conclusion utile.

44. Mon pays a pleinement confiance en la restructuration des secteurs économiques et sociaux des Nations Unies; avant tout, il estime qu'il est nécessaire de renforcer le Conseil économique et social, afin que celui-ci puisse vraiment servir de moyen d'action à la communauté internationale et permette de répondre aux espoirs de ceux qui sont frappés par la misère. Le Conseil doit entreprendre des tâches précises afin de relever les grands défis de notre temps, et il ne doit pas permettre à des organes subsidiaires d'affaiblir son action. Son rôle de coordinateur et de

² Voir A/32/I, sect. VII; voir également *Documents officiels du Conseil économique et social, 63^e session, 2061^e séance.*

³ Voir *Actes officiels de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I: Rapport et Annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

responsable des politiques du système des Nations Unies doit être renforcé, étant donné la vaste gamme de mesures adoptées à l'échelon des organismes spécialisés du système. On n'a pas encore utilisé pleinement les possibilités qu'offrent les Articles 62, 63 et 64 de la Charte.

45. A cet égard, nous sommes vivement préoccupés du fait que les pays d'Amérique latine ne sont nullement représentés aux échelons les plus élevés des organisations spécialisées, ce qui ne répond pas au critère de l'universalité ou de la répartition géographique aux échelons les plus importants.

46. L'Equateur estime que le dynamisme et la présence tangible de la communauté internationale se font sentir dans les pays en développement par les activités qu'exercent les Nations Unies dans le domaine opérationnel. Par conséquent, il appuie le processus de raffermissement du PNUD et de sa fonction de coordination, dans le cadre des plans arrêtés par les gouvernements dans l'exercice de leur souveraineté, et il estime aussi que les Représentants résidents devraient représenter le Secrétaire général.

47. L'Equateur est profondément inquiet devant le courant d'opinion qui prône la réduction des ressources affectées aux pays qui sont à mi-parcours du processus de développement, sans prétendre pourtant vouloir priver les pays les plus en retard de leurs sources d'appui. On ne saurait accepter un tel argument si cela signifie un retrait de la coopération internationale à toute la région de l'Amérique latine au moment où celle-ci déploie des efforts déterminés pour trouver la voie du bien-être en faisant appel à toutes ses ressources humaines et en utilisant au mieux ses ressources naturelles, alors que l'écart technique continue de s'accroître et de séparer les pays avancés appartenant au monde industriel des pays de notre région, qui restent tributaires de marchés dont les prix, en ce qui concerne les matières premières, continuent d'être injustes. L'Equateur s'opposera de la façon la plus résolue à toute mesure qui sous-entendrait un néo-colonialisme technique dont le but serait de retirer des ressources à la région de l'Amérique latine sous le prétexte de les concentrer entièrement dans les pays les plus pauvres du monde.

48. Entre-temps, l'engagement qu'ont pris les grands pays de consacrer 1 p. 100 de leur produit national brut au transfert des ressources vers le monde en développement ne s'est pas encore réalisé, à deux ou trois exceptions près. Les pays les plus importants continuent de faire la sourde oreille devant cet appel à la justice qui demande que ce transfert soit effectué pour la sauvegarde de la paix mondiale, dans le cadre du nouvel ordre économique international. L'aide reçue par les pays en développement permet à ceux qui l'accordent de s'acquitter de leurs devoirs de coopération dans notre monde interdépendant. L'Amérique latine, par exemple, a commencé à transférer dans d'autres pays, notamment ceux qui ont accédé à l'indépendance très récemment, le fruit de son expérience d'un siècle et demi de vie indépendante et de 32 années de mesures persévérantes au sein des Nations Unies.

49. Enfin, j'estime qu'il convient de souligner l'importance des activités relatives au code de conduite des entreprises transnationales ainsi que les travaux de la Commission des Nations Unies des sociétés transnationales, travaux qui ont

retenu l'attention toute particulière de mon gouvernement. A cette occasion, l'Equateur confirme qu'il est convaincu qu'un instrument d'une telle importance devrait avoir pleinement force de loi.

50. L'Equateur a pleinement confiance dans les Nations Unies, dans leur responsabilité pour qui est des questions touchant à la paix, à la compréhension, à la coopération et à la sécurité internationales dans le cadre de la coexistence de tous les pays, qu'ils soient grands ou petits. Notre organisation mondiale offre le meilleur, sinon le dernier, instrument historique pour la survie et le progrès de la race humaine et, à cet égard, tous les pays, et non point seulement les grandes puissances, doivent consacrer toute leur énergie et employer toute la force de leur volonté, sans perdre le moindre temps en des matières de procédure, à rechercher la compréhension mutuelle afin de faire face aux multiples problèmes étroitement liés que posent l'insécurité, l'agression et le sous-développement, pour que notre génération soit celle d'un monde de justice et de paix.

51. M. MALIK (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation éprouve un vif plaisir à saluer notre président actuel, M. Lazar Mojsov, l'éminent représentant de la Yougoslavie, membre fondateur du mouvement non aligné et combattant plein d'ardeur en faveur des principes du non-alignement et de leur application. C'est avec une grande satisfaction que ma délégation participe aux travaux de l'Assemblée générale à sa présente session, pleinement convaincue que, sous votre direction avisée, Monsieur le Président, les Membres de l'Organisation et, en particulier, ceux qui appartiennent au mouvement des non-alignés, sauront relever les défis de notre temps et se montrer à la hauteur des possibilités de notre époque en voie de changement.

52. Ma délégation tient également à rendre hommage au Président sortant, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, dont la direction dévouée et inappréciable au cours de la dernière session de l'Assemblée générale fait honneur non seulement à lui-même et à son pays, mais aussi au mouvement non aligné dans son ensemble. Ses contributions multiples et importantes aux travaux de notre organisation sont bien connues et resteront longtemps présentes à notre mémoire.

53. C'est pour ma délégation une source de satisfaction que de pouvoir enfin accueillir parmi nous les représentants de la République socialiste du Viet Nam. L'Indonésie n'a cessé d'appuyer l'admission à l'Organisation de la République socialiste du Viet Nam et s'est jointe aux auteurs du projet de résolution à cette fin. Aujourd'hui, alors que le Viet Nam est devenu Membre de notre organisation, ma délégation voudrait réaffirmer sa conviction que la République socialiste du Viet Nam fournira un apport positif à l'oeuvre des Nations Unies. Nous comptons sur une coopération étroite et fructueuse avec elle dans le cadre du système des Nations Unies sur toutes les questions, notamment sur celles qui sont d'intérêt et de souci communs tant pour nos deux pays que pour notre région.

54. Ma délégation voudrait également saisir l'occasion qui s'offre à elle de féliciter le Gouvernement et le peuple de la République de Djibouti d'avoir mené à bien le processus de décolonisation qui les a conduits à l'indépendance, et leur souhaiter la bienvenue au sein de notre organisation.

L'achèvement de ce processus marque l'aboutissement de l'un des importants objectifs inscrits dans la Charte. Ma délégation se promet de coopérer étroitement et utilement avec la délégation de Djibouti, tant à l'Assemblée générale que dans les autres organismes des Nations Unies.

55. Ma délégation voudrait également profiter de cette occasion pour féliciter les gouvernements de Panama et des Etats-Unis, notamment le général Torrijos et le président Carter, pour la signature des traités relatifs au canal de Panama. La signature de ces traités indique que les questions internationales, pour difficiles qu'elles puissent sembler, se prêtent en définitive à une solution négociée.

56. Ma délégation tient à réaffirmer que l'Indonésie demeure attachée aux principes et objectifs des Nations Unies. L'Indonésie estime que les Nations Unies constituent le meilleur instrument permettant à l'humanité de réaliser ses aspirations de paix, de justice, de liberté, de bien-être économique et social. Notre organisation est la meilleure institution qui permette de transformer l'ordre mondial existant en un ordre plus juste et plus équitable, non point par l'affrontement et la force armée, mais par la coopération mutuelle et la compréhension, par le dialogue et la reconnaissance de l'existence de la diversité qui règne parmi les Membres des Nations Unies.

57. Tout en reconnaissant cette diversité, l'Indonésie n'en croit pas moins que tous les membres de notre organisation sont unis par de nombreux intérêts communs et par la nécessité de traiter ensemble un nombre sans cesse croissant de problèmes généraux qui ne peuvent être résolus que par l'action de tous les Etats et qu'aucune nation, pour forte et puissante qu'elle soit, ne saurait régler par elle-même. Il nous appartient donc, chaque fois que cela est possible, de résoudre nos problèmes par voie de consensus et de rechercher des solutions tenant compte des besoins individuels et des intérêts des nations Membres.

58. En examinant la situation mondiale telle qu'elle a évolué au cours de l'année passée, la trente-deuxième session de l'Assemblée générale se trouve en face de bon nombre de questions complexes et difficiles, telles que le Moyen-Orient, Chypre, l'Afrique australe et le désarmement, cette dernière question domine l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis sa première session. De plus, la session actuelle doit faire face aux problèmes consistant à donner l'impulsion politique nécessaire à la réalisation du nouvel ordre économique international.

59. Permettez-moi de parler tout d'abord de la situation dans le Sud-Est asiatique où une ère de guerre longue et destructrice s'est achevée pour faire place à une ère nouvelle de paix. Bien qu'il n'y ait pas désaccord quant à la nécessité d'établir une coopération bénéfique et mutuellement acceptable entre tous les pays de la région, il n'en reste pas moins que cette coopération met en cause des pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents. L'Indonésie, comme les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ASEAN], est fermement convaincue que ces différences ne devraient pas faire obstacle à l'établissement de relations amicales et mutuellement avantageuses entre tous les pays de l'Asie du Sud-Est. Je voudrais réaffirmer la ferme intention de l'Indonésie de travailler avec tous les pays de la région à la réalisation de la paix, du progrès et de la prospérité.

60. Nous savons bien qu'un grand nombre d'obstacles empêchent d'accomplir des progrès marquants dans les efforts destinés à mettre en oeuvre la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [voir résolution 2832 (XXVI)]. L'un de ces obstacles, et non le moins important, est constitué par les complexités résultant de l'implication des grandes puissances dans la région et qui se traduisent, par exemple, par l'escalade continue de la présence militaire de ces puissances dans l'océan Indien. L'Indonésie trouve donc quelques encouragements dans les déclarations faites par les dirigeants tant des Etats-Unis que de l'Union soviétique, indiquant une attitude plus positive à l'égard des principes et des objectifs de la Déclaration. Nous espérons que cette attitude donnera naissance à une volonté plus grande, de la part de ces deux puissances, de coopérer avec le Comité spécial de l'océan Indien. En retour, cela ne saurait manquer d'améliorer les perspectives de progrès dans les activités du Comité.

61. Depuis que les Nations Unies existent, le problème du désarmement a toujours occupé une grande place et a constitué l'une des principales préoccupations de l'Organisation. Le fait que la communauté mondiale reconnaît l'importance vitale du désarmement pour la paix mondiale et le bien-être de l'humanité se trouve reflété dans les articles appropriés de la Charte, de même que dans la toute première résolution qui a été adoptée par les Nations Unies et qui est relative aux problèmes concernant le désarmement nucléaire.

62. L'histoire tout entière de notre organisation a été marquée par des efforts constants en vue de mettre en oeuvre l'un de ses objectifs principaux, à savoir l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en détournant le moins possible des ressources humaines et économiques mondiales à des fins militaires. Il convient également de rappeler les initiatives bilatérales et régionales prises dans le domaine du désarmement.

63. En dépit des efforts nombreux et divers entrepris pour aboutir à des mesures de désarmement, les résultats — et nous en sommes déçus — ont été modestes. L'absence d'une politique ferme apparaîtra comme étant l'obstacle principal vers la réalisation d'un accord.

64. Toutefois, des événements récents ont fait naître de nouveaux espoirs de progrès réels dans la voie du désarmement. Le plus important de ces faits est la résolution adoptée l'an dernier par cette assemblée, demandant la convocation en 1978 d'une session extraordinaire consacrée au désarmement [résolution 31/189 B]. Cette résolution a été très fortement encouragée par la décision prise quelques mois auparavant par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Colombo⁴. A cet égard, il convient de rappeler qu'en 1961 le Groupe des non-alignés avait déjà demandé qu'une session extraordinaire soit consacrée aux problèmes du désarmement ou que soit convoquée une conférence mondiale du désarmement. Le succès de nos efforts dans le domaine du désarmement favorisera notre action tendant à créer un nouvel ordre économique international. A cet

⁴ Voir document A/31/197, annexe IV, document NAC/CONF.5/S/RES.12.

égard, nous voudrions souligner ce que déclare le Secrétaire général dans son rapport :

“Il faut donc que le désarmement soit un élément essentiel non seulement des efforts que nous déployons pour établir un meilleur système de paix et de sécurité internationales, mais aussi de nos tentatives pour édifier un nouvel ordre économique et social dans le monde.”
[A/32/I, sect. IV.]

65. En dépit des efforts variés et tenaces actuellement en cours pour établir une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous devons constater avec regret que la situation dans la région s'aggrave dangereusement.

66. La gravité de cette situation est le résultat direct de la politique persistante d'Israël d'occupation et d'expansion et de ses pratiques de répression contre le peuple de Palestine. Encore que de nombreux efforts de paix soient actuellement entrepris, Israël intensifie sans vergogne sa politique de colonisation, en étendant l'application de lois israéliennes aux territoires arabes occupés par Israël sur la rive occidentale et en créant de nouvelles colonies de peuplement.

67. Une situation grandement explosive règne, une fois de plus, dans la région et peut donner lieu à un conflit armé qui s'étendrait non seulement aux pays de la région, mais solliciterait également l'intervention de puissances extérieures. Mon gouvernement a exprimé dans les termes les plus clairs sa ferme condamnation de cette politique et de ces actes d'Israël. Cette politique et ces agissements constituent une violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies ainsi que des résolutions pertinentes des Nations Unies; en conséquence, ils doivent être considérés comme nuls et non avenue.

68. Ma délégation voudrait rappeler son opinion mûrement réfléchie selon laquelle la question de Palestine demeure au cœur du problème du Moyen-Orient. Aucune paix juste et durable ne peut être instaurée, à moins d'être fondée sur le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. L'Indonésie a toujours estimé que l'Organisation de libération de la Palestine doit prendre part à toutes les discussions concernant l'avenir de la Palestine. Nous espérons qu'une formule acceptable sera trouvée concernant la participation de l'Organisation de libération de la Palestine à toutes les réunions qui pourraient être convoquées en vue de rechercher une solution pacifique au problème du Moyen-Orient.

69. L'Indonésie appuie également l'exigence formulée par tous les musulmans du monde entier que la ville sainte de Jérusalem soit placée sous la sauvegarde arabe.

70. En ce qui concerne la question de Chypre, ma délégation estime que le processus de négociations intercommunautaires entrepris sous les auspices du Secrétaire général offre le meilleur espoir d'un règlement juste et durable de ce problème. Il ne faut donc pas laisser perdre l'élan acquis par ces négociations. Ma délégation pense qu'une solution pacifique ne peut être obtenue que si l'on reconnaît dûment les droits et les aspirations légitimes des

deux communautés, au sein d'une République de Chypre indépendante, non alignée, bicommunautaire et fédérale.

71. La situation en Afrique australe qui s'aggrave sans cesse est un sujet d'inquiétude profonde pour la communauté internationale. De nombreuses initiatives ont été prises, sous les auspices des Nations Unies et à des niveaux régionaux ou bilatéraux, en vue de trouver une solution pacifique aux problèmes nés de l'oppression coloniale et de la discrimination raciale. Le refus opiniâtre des régimes racistes minoritaires de Pretoria et de Salisbury d'accepter un règlement pacifique a contraint les populations d'Afrique australe à intensifier leur lutte armée, en tant que seul moyen qui leur est offert pour conquérir leurs droits sacrés à la liberté, à l'indépendance et à la dignité humaine.

72. Deux rencontres historiques ont récemment eu lieu sous les auspices des Nations Unies au Mozambique⁵ et au Nigéria⁶, qui ont attiré l'attention du monde entier sur les maux du colonialisme et du racisme dont souffrent depuis si longtemps les populations de l'Afrique australe. L'Indonésie a saisi l'occasion, à Maputo et à Lagos, pour réaffirmer son engagement ferme à la cause de la liberté et de l'égalité raciale, engagement fondé sur son expérience vieille de trois siècles et demi de souffrances infligées par les mêmes fléaux. Qu'il me soit permis ici, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Indonésie, d'exprimer une fois de plus la décision de mon pays de continuer à accorder un soutien politique et matériel à ceux qu'oppriment le racisme et le colonialisme, jusqu'à ce que les derniers vestiges de ce double fléau disparaissent à jamais de la surface de la Terre.

73. Ma délégation a été consternée d'apprendre la mort du jeune chef africain Steven Biko alors qu'il était encore détenu dans une prison d'Afrique du Sud. Son assassinat, venant s'ajouter à ceux intervenus à Soweto, renforcera davantage encore la volonté de la population noire d'Afrique du Sud de combattre pour l'obtention de ses droits politiques et humains.

74. L'Indonésie estime que la lutte armée entreprise par les populations du Zimbabwe et de la Namibie pour conquérir la liberté et la dignité humaine est entièrement juste et légitime et, en conséquence, mon pays leur accorde son ferme appui. Cependant, mon gouvernement n'en continue pas moins d'espérer qu'à un certain stade il sera possible de parvenir à un règlement négocié. Nous croyons sincèrement que la solution la plus souhaitable doit avoir un caractère pacifique et nous voudrions demander instamment aux régimes minoritaires de Salisbury et de Pretoria, même à cette heure tardive, d'accepter le cours inéluctable de l'histoire.

75. En ce qui concerne la Namibie, ma délégation répète que mon pays s'associe fermement à la décision prise l'an dernier par l'Assemblée générale [résolution 31/146], et notamment à l'action prise par le Conseil de sécurité.

76. Pour ce qui est de la question du Timor oriental, ma délégation a fait connaître nettement sa position précédemment, en de nombreuses occasions, et plus récemment,

⁵ Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977.

⁶ Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos du 22 au 26 août 1977.

devant le Bureau de cette assemblée, à sa 1^{re} séance, le 22 septembre 1977.

77. Le problème du Timor oriental a cessé d'exister en tant que problème de décolonisation. Sa population, dans le plein exercice de son droit à l'autodétermination, a choisi d'être indépendante au moyen de l'intégration à l'Indonésie et ce processus a été parachevé le 17 juillet 1976. A la suite de ces événements, le Timor oriental et sa population sont devenus partie intégrante de la nation indonésienne. Ensemble, avec leurs proches des autres provinces de l'Indonésie, ils se sont maintenant engagés dans la voie longue et difficile du développement. Dans l'intervalle, une amnistie générale a été offerte aux derniers membres du FRETILIN⁷ qui se rendront volontairement aux autorités provinciales avant le 31 décembre 1977. Un grand nombre d'anciens partisans du FRETILIN ont profité de cette amnistie et sont retournés dans leurs villages. Ils participent maintenant à la reconstruction et au développement de leur province.

78. Dans le domaine économique, nous continuons de constater des incertitudes tant en ce qui concerne la situation économique mondiale que la transformation des relations économiques internationales. On peut certes constater des indices de reprise économique, mais ce mouvement demeure hésitant. Cette situation a poussé de nombreux gouvernements, surtout dans les pays développés, à faire porter leur attention plutôt sur des problèmes et des mesures à court terme, sans tenir compte de l'intérêt de l'économie mondiale en général, ce qui a contribué à la propagation de tendances protectionnistes. Cette attitude n'est pas favorable à l'expansion du commerce international, outre qu'elle entrave les efforts communs destinés à restructurer les relations économiques internationales.

79. Les conséquences d'une telle attitude sur l'économie des pays en développement s'est fait sentir très durement en raison de la vulnérabilité de ces pays à l'égard des fluctuations cycliques. Leurs efforts de développement ont été entravés par la persistance de termes d'échanges inégaux, par l'instabilité des ressources d'exportation et par l'érosion du pouvoir d'achat.

80. Les négociations intensives entreprises tant aux Nations Unies qu'en dehors d'elles pour donner une réalisation concrète aux larges accords mondiaux intervenus à la sixième et à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'ont eu à ce jour que des résultats limités. La Conférence sur la coopération économique internationale était destinée à frayer la voie à la restructuration du système économique international en faveur des pays les moins avantagés tout en orientant dans des voies nouvelles les efforts destinés à résoudre les problèmes économiques mondiaux de nature fondamentale. Cependant, les résultats ont été fort loin d'atteindre les objectifs envisagés, car la Conférence a fait très peu de progrès dans des domaines d'importance vitale pour les pays en développement.

81. La reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale⁸, convoquée pour faire une évaluation d'en-

semble de ces résultats, n'a malheureusement pas pu parvenir à un consensus en raison de divergences de vues fondamentales. Nous croyons cependant que le fait que la session n'ait pu s'entendre sur une évaluation ne doit pas nous détourner de la tâche urgente qui nous attend. Ce qui est d'importance primordiale, à ce stade, c'est d'avancer avec force vers la réalisation d'une économie mondiale mieux équilibrée et plus équitable.

82. A la reprise de la trente et unième session, il s'est manifesté une nette volonté de mettre en oeuvre sans retard les questions sur lesquelles il y avait accord. Nous sommes encouragés de constater que l'on a reconnu de toutes parts la nécessité de renouveler et d'intensifier les efforts tendant à obtenir des résultats positifs et concrets, dans des délais raisonnables, sur les questions en suspens concernant l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

83. C'est dans ces circonstances que l'Assemblée générale, cette année, portera une fois de plus son attention sur les problèmes multiples et complexes de la coopération et du développement économiques internationaux.

84. Ma délégation nourrit l'espoir que les discussions actuelles permettront d'intensifier les négociations afin d'établir le nouvel ordre économique international. Dans ce but, l'Assemblée générale devrait fournir des directives pour le déroulement des négociations dans les divers organes des Nations Unies et trouver des solutions aux problèmes en suspens.

85. Nous n'entendons pas dire que, à l'Assemblée générale, nous devrions essayer de nous entendre ou de négocier des mesures jusqu'aux derniers détails. Ce que l'on attend de nous à la présente session consiste, à mon avis, à énoncer nos engagements fondamentaux, les principes et les décisions qui donneront une importante impulsion politique aux négociations en cours dans les divers organismes existants, tels que la CNUCED, les négociations commerciales multilatérales et l'ONUDI. Une volonté et une détermination politique plus grandes devront se manifester pour nous permettre d'avancer plus résolument et plus rapidement vers nos objectifs communs, leurs ramifications et leurs enjeux, qui se trouvent mis en cause dans notre entreprise actuelle.

86. J'ai à peine besoin de répéter cette prémisse fondamentale que la meilleure solution à la situation économique internationale actuellement défavorable consiste à effectuer une transformation structurelle du système économique international fondé sur la reconnaissance de l'interdépendance des nations et des problèmes. Nous savons que l'on n'a pas suffisamment compris jusqu'à maintenant que la solution des problèmes devant lesquels se trouvent les pays en développement pourra contribuer de manière appréciable au processus de récupération à l'échelle mondiale. Vues dans cette perspective, les mesures internationales prises jusqu'à présent pour aider les pays en développement n'ont pas été à la hauteur de l'ampleur de leurs problèmes.

87. En conséquence, nous pensons qu'une politique mondiale, d'une portée et d'une étendue appropriées en faveur des pays en développement, dans les domaines cruciaux du commerce international, du financement du développement

⁷ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 108^e et 109^e séances.

et de la dette, s'impose d'urgence. Cette politique pourrait conférer une très forte impulsion à la remontée hésitante de l'économie mondiale.

88. La restructuration des marchés de produits de base, afin de renforcer les recettes d'exportation des pays en développement, doit devenir un objectif primordial de la politique économique internationale. Une action internationale réussie et destinée à renforcer et à stabiliser les marchés des produits de base, telle que l'envisageait le Programme intégré de la CNUCED pour les produits de base, constituera un tournant dans la politique économique internationale et contribuera de manière appréciable au succès du processus de restructuration dans son ensemble.

89. L'accord de principe selon lequel un fonds commun devrait être établi pour servir d'instrument clef permettant d'atteindre les objectifs concertés du Programme intégré pour les produits de base devrait se traduire dans un accord plus large et plus précis sur la nature du fonds. Ma délégation espère sincèrement que les deux parties, notamment les pays développés, feront tous leurs efforts pour assurer la conclusion féconde des négociations à venir sur un fond commun de même que sur les produits de base individuels.

90. Un autre élément d'importance mondiale réside, pour les pays en développement, dans la politique économique mondiale, dans le flux accru d'assistance publique au développement et dans l'amélioration de l'accès aux marchés de capitaux des pays développés. Il est indispensable que les pays développés manifestent leur volonté politique d'augmenter ce flux, dirigée vers les pays en développement, sur une base prévisible, continue et garantie afin de réaliser l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut fixé pour la fin de cette décennie.

91. Une question préoccupante, dans le contexte économique actuel, est le problème de la dette extérieure croissante des pays en développement. Une action internationale destinée à tenir tête à cette croissance inadéquate et au niveau toujours plus élevé de l'endettement des pays en développement peut contribuer de manière importante et positive à l'amélioration de la situation économique en général. Cela exigerait une attaque sur plusieurs fronts des problèmes du renforcement des recettes d'exportation des pays en développement, d'une augmentation du transfert des ressources à des conditions favorables, et de la recherche de moyens efficaces pour faire face aux problèmes croissants de la dette des pays en développement.

92. L'un des éléments essentiels d'une transformation structurelle des relations économiques internationales consiste à réaliser l'autosuffisance collective en favorisant la coopération économique parmi les pays en développement. L'Indonésie est convaincue depuis longtemps que l'encouragement à la coopération économique parmi les pays en développement peut contribuer de manière appréciable à leur possibilité individuelle et régionale de se suffire à eux-mêmes. Dans le cadre de l'ASEAN, nous avons recherché des solutions communes aux problèmes du développement national et de la coopération régionale. Sur la base de la déclaration de concorde au sein de l'ASEAN, adoptée au premier sommet de l'ASEAN à Bali, en février, l'année dernière, qui esquissait les programmes d'action

pour la coopération dans divers domaines, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'ASEAN réunis à Kuala Lumpur au mois d'août de cette année ont convenu d'étendre et d'intensifier encore la mise en oeuvre du programme en vue d'atteindre ses buts et ses objectifs. Le sommet de Kuala Lumpur a également constitué un jalon de plus dans l'histoire de l'ASEAN, car c'était la première fois depuis sa création que l'ASEAN, en tant qu'organisation, engageait un dialogue au niveau des chefs de gouvernement avec un certain nombre de pays développés de la région. Sur la base des directives données par le sommet de Kuala Lumpur, les Ministres de l'économie de l'ASEAN ont pris des mesures concrètes afin d'intensifier et d'accélérer le rythme de coopération économique dans divers domaines. Parmi d'autres mesures, ils ont convenu d'étendre la portée des accords de commerce préférentiel de l'ASEAN et d'appliquer les projets industriels de l'ASEAN aussitôt que possible.

93. Donc, 10 ans après la création de l'ASEAN, cette association est devenue une entité viable et cohérente qui, je le crois, sera également utile à la communauté internationale tout entière.

94. Je ne voudrais pas achever cette déclaration sans dire combien ma délégation apprécie les efforts inestimables que fait le Secrétaire général au nom de l'Organisation, et sans relever le grand service qu'il a rendu à la communauté internationale. Nous sommes très heureux que ses talents nous restent promis pendant son deuxième mandat et que nous puissions encore bénéficier de ses pénétrantes analyses des épreuves auxquelles l'Organisation doit faire face.

95. Nous partageons la conviction, qu'il exprime dans son précieux rapport sur l'activité de l'Organisation [A/32/1], que parmi les problèmes de base devant lesquels se trouvent les Nations Unies figure la nécessité de concilier, dans un équilibre pratique, les exigences des intérêts nationaux, d'une part, et celles de l'ordre international, de l'autre. Faisant face aux épreuves que pose un monde de plus en plus interdépendant, les membres de la communauté internationale doivent trouver le moyen d'harmoniser ces intérêts divergents et de mieux profiter de l'Organisation à des fins constructives.

96. Il faut que les Nations Unies deviennent plus efficaces, qu'elles puissent exercer leur rôle de mise en harmonie et qu'elles constituent le mécanisme grâce auquel la communauté internationale pourra se serrer les coudes en des efforts coopératifs destinés à résoudre les questions mondiales que nous connaissons aujourd'hui. La force et l'efficacité de l'Organisation dépendront en premier lieu — et en dernier lieu aussi — de l'attitude composite des Etats Membres. De ce point de vue, nous sommes heureux de voir se dégager une humeur nouvelle de la communauté internationale, marquée par un désir de coopération et d'accommodement. Ne laissons pas échapper cet esprit de coopération et d'accommodement. Profitons-en pour permettre à notre organisation de mieux répondre, de mieux traiter les problèmes nouveaux et les possibilités nouvelles.

97. M. OWEN (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter de votre élection. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler sous votre direction éclairée.

98. Je voudrais également saluer la présence parmi nous des deux nouveaux Membres de l'Assemblée, Djibouti et le Viet Nam.

99. La lutte constante aux Nations Unies, visant à combler le fossé qui existe entre les aspirations et les réalisations, a été décrite il y a 22 ans par le Secrétaire général d'alors, comme étant la différence entre ce qui fait la civilisation et ce qui mène au chaos. Aujourd'hui, ce fossé entre les aspirations et les réalisations demeure et le danger du chaos est toujours présent.

100. Depuis l'origine, les Nations Unies ont toujours voulu se faire le champion des droits de l'homme les plus fondamentaux : le droit de vivre à l'abri de la faim ou de la maladie, dans la paix, à l'abri des conflits et de la menace nucléaire, ou de toute autre sorte de guerre.

101. Des événements tragiques bien connus ont naturellement attiré l'attention du monde entier sur les abus ou sur l'absence de droits politiques, civils et légaux — violations et dégradation de l'intégrité de la personne; bien que le sentiment d'outrage ressenti à l'égard du Chili et de l'Ouganda, pour prendre ces deux exemples, n'ait pas fait encore l'objet de mesures internationales efficaces. Mais la pauvreté chronique, la malnutrition, les maladies, constituant un défi constant, font que nous ne pouvons nous dérober à notre responsabilité en matière de droits économiques et sociaux.

102. De 1952 à 1972, le produit brut des pays industrialisés s'est accru de 182 000 milliards de dollars. Le produit total des pays en développement atteignait en 1972 moins du tiers de cette augmentation. Cette statistique est assez choquante. La réalité l'est encore plus. On convient en général que plus de 400 millions de personnes disposent d'un apport de protéines insuffisant. Environ 70 millions d'entre elles sont menacées par la famine dans l'immédiat. Dans certains des pays les plus pauvres, la mortalité infantile s'élève à 50 p. 100 et le développement intellectuel des gens est handicapé en raison d'une insuffisance de protéines et de calories. La plupart des pauvres du monde n'ont pas la possibilité de boire de l'eau potable, de sorte qu'ils sont la proie chronique de la schistosomiase et de la filariose, causes principales de la cécité. Dans certaines régions où se déroulent des conflits, les services médicaux et sociaux de base n'existent plus, ce qui constitue une préoccupation majeure pour la santé mondiale. Nous risquons d'assister à une recrudescence de la variole dans la Corne de l'Afrique et à une nouvelle apparition de la mouche tsé-tsé à l'Est et au Sud de l'Afrique.

103. Les besoins du monde en développement constituent un défi à nous tous et sont au centre de toute politique étrangère fondée sur les droits de l'homme.

104. Afin d'établir un ordre économique international plus juste, aussi bien les nations développées que celles en développement doivent oeuvrer ensemble en tant que partenaires égaux. Le dialogue, pour être couronné de succès, doit être entrevu comme une longue série de négociations portant sur des problèmes précis. Les gouvernements des démocraties industrialisées sont actuellement l'objet de pressions politiques intérieures énormes afin de réduire rapidement un chômage très important. Il nous faut

faire preuve d'une plus grande franchise et d'un plus grand réalisme dans le dialogue; le monde actuel est frappé par la récession, qu'il s'agisse des nations développées ou en développement. Les pays en développement tourneront de plus en plus facilement au cynisme et au désespoir si les actes du monde développé démentent ses paroles. Ceux d'entre nous qui représentent les démocraties industrialisées n'ont pas le droit de mettre en avant les difficultés économiques pour se dérober au dialogue. Nous devons tous nous efforcer de mettre en oeuvre une stratégie à long terme qui soit crédible et qui puisse remédier aux effets des décisions à court terme qu'il nous arrive d'être obligés de prendre. Si nous continuons d'agir à l'avenir comme nous l'avons fait jusqu'à présent en ce qui concerne la répartition des ressources, nous perpétuerons le déséquilibre qui existe actuellement entre le monde développé et le monde en développement.

105. L'un des bienfaits apportés par les travaux que nous avons menés ensemble à la Conférence sur la coopération économique internationale a été la compréhension que nous avons acquise du rôle primordial que la collaboration en matière d'énergie doit jouer dans tous les secteurs de l'économie mondiale. Voilà pourquoi je me félicite vivement des propositions récentes formulées par le Secrétaire général en vue de la création d'un cadre institutionnel des Nations Unies pour la discussion des problèmes énergétiques, dont la forme exacte devra être examinée de façon plus approfondie, qu'il s'agisse d'un institut, comme le Secrétaire général l'a suggéré, ou d'un quelconque autre organe.

106. C'est à juste titre que les Nations Unies accordent une priorité élevée (près de 40 p. 100 de leur budget ordinaire) aux activités économiques et sociales. Le Royaume-Uni, en plus de ses programmes d'aide au sein de la Communauté économique européenne, a versé aux Nations Unies en 1976 quelque 85 millions de dollars dans le domaine économique et social.

107. A mon avis, en dépit des problèmes immenses auxquels nous sommes encore confrontés, et qui nous empêchent de progresser dans les domaines cruciaux de la faim et de la pauvreté, les Nations Unies ont montré qu'elles pouvaient jouer un rôle effectif et pratique. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont apporté également une contribution technique très importante pour parvenir à un environnement international plus harmonieux, par exemple pour ce qui est des relations dans le monde du travail, dans les postes et télécommunications, dans les transports maritimes et dans l'aviation civile.

108. Mais en réduisant les différends dans le monde, en faisant triompher la paix et en jugulant la course aux armements, l'ONU ne peut prétendre que ce résultat soit à la hauteur des aspirations de l'Organisation. Il convient d'examiner la répartition des efforts financiers des Nations Unies dans leur ensemble.

109. L'ONU, à New York, avec les autres organisations du système, a dépensé, au cours de l'exercice passé, plus de 2 200 millions de dollars. Sur le total des engagements financiers de l'ONU, 8 p. 100 seulement ont été consacrés à des activités que l'on pourrait résumer brièvement comme étant des activités politiques, diplomatiques et de maintien

de la paix. Si les mots signifiaient ce qu'ils doivent signifier en réalité, ces activités devraient occuper une place plus élevée dans notre ordre de priorité plutôt que toute autre activité de l'ONU. Pourquoi parlons-nous autant, pourquoi faisons-nous couler autant d'encre sur ce sujet et pourquoi dépensons-nous cependant aussi peu, alors que les conséquences des conflits frappent des millions d'hommes et de femmes ?

110. Il est regrettable que, du point de vue institutionnel, le maintien de la sécurité mondiale constitue l'activité la plus négligée aux Nations Unies. La santé, la faim, la pauvreté sont des problèmes à propos desquels les Etats Membres sont prêts à concéder une compétence et un rôle institutionnels aux Nations Unies. Mais, à quelques exceptions près, la sécurité est considérée comme le domaine réservé des gouvernements nationaux. Nous sommes prêts à voir nos sociologues, nos médecins, nos agriculteurs et nos économistes oeuvrer de concert en offrant leurs qualités d'experts à l'ONU. Mais nous hésitons beaucoup à voir nos généraux, nos amiraux et nos stratèges oeuvrer dans un cadre semblable pour la sécurité mondiale.

111. Nous connaissons tous nos propres problèmes nationaux de sécurité, mais nous ne comprenons que trop peu les problèmes de sécurité, les craintes et les objectifs de chacun. En tant qu'organisme international, nous sommes incapables de prévoir les zones de conflit et d'agir à temps pour empêcher des conflits ouverts de se déclencher. Nous sommes incapables d'agir rapidement pour étouffer un conflit à ses débuts. L'ONU, si elle joue un rôle dans un conflit, ne le fait en général que trop tard et avec peu d'empressement.

112. Les Nations Unies sont la seule instance où la communauté internationale tout entière soit représentée. Elles ont le droit et le devoir de jouer un rôle dans les différends qui menacent la paix et la sécurité à une échelle régionale ou globale. Mais, jusqu'à présent, elles n'ont pas disposé de l'autorité nécessaire qui ne peut leur être accordée que par les Etats Membres pour jouer un rôle de sécurité vraiment efficace.

113. A l'ONU, nous hésitons à agir, ne serait-ce qu'à consentir certains arrangements modestes de sécurité internationale. Mais il est vrai aussi que le montant des ressources consacrées au maintien de la paix ne constitue qu'une fraction de celles qui sont utilisées à l'ONU dans son ensemble et que le rôle de l'ONU dans ce domaine a été l'objet dans le passé de moins d'attention qu'il ne le méritait, aussi bien dans les discours entendus à cette tribune que dans les diverses commissions de l'Organisation. Ces faits suffisent à montrer la faible priorité que nous accordons à ce domaine d'activité de notre organisation.

114. Les états de service des Nations Unies dans le domaine de la sécurité devraient être analysés de façon critique, surtout à notre époque, alors que la diplomatie de l'affrontement et de la guerre froide est dépassée, que les superpuissances elles-mêmes échangent des renseignements détaillés sur la question de sécurité la plus névralgique de toutes, à savoir les armes nucléaires stratégiques. Ce qu'il faut, c'est que les Nations Unies encouragent un dialogue constructif et spécialisé entre gouvernements sur tous les aspects de la sécurité mondiale afin de permettre à la

communauté internationale de faire face rapidement et efficacement à des situations où s'impose une action des Nations Unies. Si ce dialogue existait aujourd'hui, nous aurions été bien mieux à même d'examiner certains des problèmes détaillés de sécurité qui se posent à nous tous en Afrique.

115. Les limites actuelles, aussi bien que la valeur de l'ONU dans son rôle de maintien de la paix, sont clairement démontrées par la situation au Moyen-Orient et à Chypre où l'ONU a déployé un effort massif et soutenu depuis des années, mais trop fréquemment non apprécié, pour le maintien de la paix.

116. Au Moyen-Orient, le monde est toujours aux prises avec de sérieux conflits en puissance. La reprise récente des combats dans le sud du Liban nous rappelle tristement l'urgence qu'il y a de trouver une solution au différend du Moyen-Orient dans son ensemble et aux difficultés que le Gouvernement libanais rencontre pour rétablir la paix et la sécurité dans son pays. On aurait pu penser que c'était là une situation évidente dans laquelle l'ONU aurait pu et aurait dû jouer un rôle prééminent. Pour différentes raisons, que nous comprenons, tel n'a pas été le cas. Néanmoins, l'assistance des Nations Unies demeure une possibilité si les efforts actuels de ceux qui sont sur place n'obtiennent pas les succès que nous espérons tous. L'ONU, du point de vue diplomatique, joue un rôle au Moyen-Orient depuis 1947. Sa participation aux arrangements de sécurité, par l'intermédiaire de la FUNU et de la FNUOD, a atteint plus de 269 millions de dollars. Pour l'exercice financier en cours, ils s'élèveront à 98 millions de dollars.

117. La présence de l'ONU au Moyen-Orient a parfois été controversée. Mais, à mon avis, le conflit aurait été plus grand sans elle.

118. Dans les débats sur les territoires occupés, les questions de sécurité ont une importance capitale et elles nous préoccupent au plus haut point. Jusqu'à maintenant, les nations ont voulu assimiler la sécurité uniquement à la possession des territoires. Mais ce n'est pas le seul facteur de sécurité : les engins électroniques perfectionnés peuvent maintenant donner une sécurité militaire que les nations croyaient jusqu'à maintenant ne pouvoir obtenir qu'en occupant physiquement le territoire. Les techniques de surveillance déjà en place au Sinaï ont permis un certain dégagement et une méfiance moins grande entre Israël et l'Egypte. Des mesures permettant de raffermir la confiance sous forme de zones démilitarisées, de zones de forces limitées, de surveillance et de systèmes d'alerte avancée, de liaisons par ondes courtes, pourraient jouer un rôle essentiel dans tout règlement définitif. L'ONU a un rôle à jouer, que ce soit en surveillant et en faisant fonctionner ses dispositifs ou même, ce qui est plus important encore, en encourageant un débat public sur les problèmes de sécurité en jeu. M. Simonet, parlant au nom des neuf pays de la Communauté européenne [7^e séance], a exposé notre point de vue pour ce qui est des éléments principaux d'un règlement négocié, et je n'ai pas l'intention de le rappeler cet après-midi.

119. Le danger du rôle de maintien de la paix des Nations Unies, qui était initialement de circonscrire le conflit, est qu'il puisse devenir une excuse à une inactivité politique ou

se substituer à une négociation sérieuse. A Chypre, de même qu'au Moyen-Orient, les Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix ont pu faire diminuer d'intensité les hostilités et donné le temps nécessaire pour de sérieuses négociations qui, à mon avis, auraient pu et auraient dû avoir lieu. Les réunions entre feu l'archevêque Makarios et M. Denktas, qui ont mené à la reprise des entretiens intercommunautaires, ont semblé offrir des perspectives de progrès. La mission conduite par M. Clark Clifford à Chypre, en Grèce et en Turquie en février et mars a également joué un rôle important. Mais, jusqu'à maintenant les entretiens n'ont malheureusement enregistré que des progrès fort modestes et la situation n'a fait que se détériorer depuis quelques mois. Les Nations Unies, en la personne du Secrétaire général et de son représentant spécial, M. Pérez de Cuéllar, ont fait preuve d'une habileté remarquable entre les parties. Mais la présence de l'ONU à Chypre ne peut être considérée comme étant naturelle. Depuis 13 années que cette force existe, elle a coûté aux Etats Membres, en contributions volontaires, quelque 200 millions de dollars. En outre, l'UNFICYP est en train d'enregistrer un déficit extrêmement grave qui s'élève à près de 50 millions de dollars. La contribution du Royaume-Uni a été de 45 millions de dollars en hommes et en appui logistique. Cette année, notre contingent de 800 hommes est le plus important. Les Nations Unies ne disposent pas de ressources infinies, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son récent appel pour de nouvelles contributions à la Force.

120. Les Nations Unies ne sauraient donc, que ce soit à Chypre ou au Moyen-Orient, être utilisées indéfiniment comme un écran pour masquer l'impasse des négociations. On ne peut continuer à voir dans l'ONU un refuge, un dernier recours, une sorte de béquille permanente pour demeurer dans un état qui n'est ni la paix ni la guerre. Ce que l'ONU peut faire, c'est établir un cadre politique au sein duquel les négociations entre les parties pourront avoir lieu et, en faisant appel aux initiatives des Etats Membres et en agissant comme catalyseur de leurs idées, fournir l'élan nécessaire permettant de sortir de l'impasse actuelle.

121. J'en viens maintenant à l'Afrique australe.

122. En Afrique australe, il apparaît de plus en plus clairement que seuls les règlements négociés acceptables du point de vue international et qui réunissent l'appui total des Nations Unies pourront mettre un terme à la violence et permettre à un gouvernement stable de la majorité d'être instauré. C'est le seul espoir pour l'avenir du Zimbabwe et de la Namibie. En cherchant à voir comment le Royaume-Uni pourrait s'acquitter de ses responsabilités en Rhodésie, le Gouvernement britannique a admis le fait que le Royaume-Uni ne pouvait pas assurer à lui seul un transfert pacifique à un gouvernement de la majorité. Nous avons également reconnu que, bien que le Commonwealth et l'Organisation de l'unité africaine [OUA] aient un intérêt légitime dans l'avenir du Zimbabwe, aucun d'eux n'avait le cadre constitutionnel qui aurait pu permettre l'instauration d'un climat stable et une reconnaissance internationale pour des élections libres.

123. Il est aussi apparu clairement que s'il était vrai que le Royaume-Uni devait s'acquitter de certaines responsabilités juridiques — qu'elle n'a jamais niées et ne songe nullement à

nier —, il fallait trouver un certain catalyseur additionnel pouvant permettre de passer de la guerre à la paix, de l'illégalité à la légalité, afin d'aboutir à un règlement acceptable du point de vue international.

124. Les Nations Unies jouent déjà un rôle important en ce qui concerne le règlement du problème de la Rhodésie avec les résolutions portant sur les sanctions. Le rôle des Nations Unies ne pose donc pas pour le Conseil de sécurité une question de principe nouvelle. Une contrainte réaliste imposée au pouvoir d'initiative des Nations Unies réside en effet dans le fait qu'aucun progrès n'est possible au Conseil de sécurité à moins que les pays de la région en question n'apportent leur appui aux mesures prônées.

125. Nous estimons que le projet de résolution que mon gouvernement va bientôt présenter au Conseil de sécurité⁹ dispose de cet appui. Ce projet prévoit la nomination par le Secrétaire général d'un représentant qui devra discuter avec le Commissaire résident britannique désigné et avec toutes les parties dans le but d'établir en détail les rôles respectifs de toutes les forces en Rhodésie du Sud pendant la période transitoire avant que le gouvernement de la majorité ne soit instauré. Ce projet de résolution fournit, à notre avis, une base nécessaire à la négociation en vue du cessez-le-feu évoquée dans les documents présentés au cours du Conseil de sécurité le 1^{er} et le 8 septembre¹⁰. Aucun règlement définitif ne pourra être obtenu au Conseil tant que ces négociations préliminaires essentielles n'auront pas été achevées.

126. C'est un truisme que de dire que l'Organisation des Nations Unies ne peut faire plus que ce que veulent ses membres. C'est en partie parce que le Gouvernement britannique est conscient du paradoxe que soulève le rôle des Nations Unies — d'une part, les Nations Unies sont indispensables pour la recherche de la paix, d'autre part, leur pouvoir d'initiative les contraint à jouer un rôle limité — que nous avons fait des propositions pour la Rhodésie reconnaissant l'importance essentielle du rôle des Nations Unies pour garantir un cadre impartial et ordonné de négociations et pour surveiller le déroulement d'élections honnêtes et libres.

127. Nos propositions ont également fait apparaître une vérité crue, à savoir que la paix ne pourra régner sur le terrain tant que les parties concernées ne se seront pas mises d'accord entre elles. La leçon à tirer du rôle joué par les Nations Unies au Congo et à Chypre, c'est que les forces de maintien de la paix ne peuvent agir utilement si les forces armées rivales continuent de se renforcer, avec l'intention de recourir à la force. Voilà pourquoi les cinq Etats de la première ligne et l'OUA ont un rôle important à jouer pour un Zimbabwe indépendant. Ils ont appuyé les forces de libération dans la lutte pour la liberté, mais en reconnaissant que c'est au peuple du Zimbabwe qu'il appartient d'élire le président futur auquel il appartiendra de choisir le gouvernement le jour de l'indépendance.

128. En ce qui concerne la Namibie, les cinq pays occidentaux du Conseil de sécurité, y compris le mien, ont

⁹ Voir document S/12404/Rev.1.

¹⁰ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, documents S/12393 et S/12395.

fait les premiers pas. Les négociations se poursuivent et il est difficile d'être précis; toutefois, ne nous leurrions pas : sans l'appui des Nations Unies, aucun règlement ne pourra être réalisé qui pourrait rallier l'appui de la communauté internationale, mettre fin à la violence et permettre au gouvernement d'être élu librement par la majorité.

129. L'Afrique australe, dans les mois et les années qui viennent, fera l'objet de tensions croissantes. Pour l'instant, c'est une sorte de colère réprimée qui règne parmi la population, mais nous risquons de voir cette colère tourner à la violence dans les villes. Ceux d'entre nous qui, aux Nations Unies, respectent les valeurs essentielles de la démocratie pluraliste seront invités de plus en plus instamment à souscrire à des changements violents. Or, si nous ne pouvons pas devenir les avocats de la violence tout en restant fidèles à nos convictions, nous avons la responsabilité d'apporter la preuve que des changements peuvent intervenir grâce à des moyens pacifiques, que nous parlions de la Rhodésie, de la Namibie ou de l'Afrique du Sud. Si nous tournons le dos à la voie de la paix qui reste ouverte devant nous, une fois de plus c'est le canon qui l'emportera sur la raison. La persuasion et les pressions pacifiques peuvent toujours obtenir des résultats. La violence n'est que le dernier recours. La préconiser, c'est menacer le système de valeurs tout entier sur lequel reposent les Nations Unies et que nous sommes tous engagés à respecter.

130. Ces considérations s'appliquent de façon toute particulière à la situation qui règne en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud ne sera pas autorisée à se dérober à ses responsabilités. Elle soutient le régime illicite de Rhodésie et lui a permis de tourner de façon systématique les sanctions des Nations Unies depuis 1967. En Afrique du Sud, l'*apartheid* nous fait horreur. Ce pays doit choisir entre une évolution démocratique dans l'ordre ou alors un inévitable bain de sang et de violence. Le choix que fera l'Afrique du Sud peut poser un défi que nous devons tous relever en tant que Membres des Nations Unies. La Rhodésie n'est pas un problème qui retarde seulement le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, dont l'appui a été si important pour mon pays: ce n'est pas non plus un problème qui regarde uniquement les combattants de la liberté, les leaders nationalistes, les présidents des pays de première ligne de l'OUA. C'est un problème qui nous regarde tous.

131. Pour ce qui est de l'Afrique australe, la communauté mondiale aura peut-être un choix très difficile à faire dans les mois à venir. On ne saurait traiter ces problèmes à la légère. Certes, si les négociations sur la Rhodésie pouvaient déboucher sur un règlement qui serait entériné par le Conseil de sécurité, le monde ne pourrait permettre à l'Afrique du Sud de continuer en présence d'un tel accord à donner son appui au régime illégal qui s'est enraciné en Rhodésie et qui refuse de renoncer au pouvoir.

132. En tant que communauté mondiale, nous cherchons, en Afrique du Sud, à changer le comportement de l'homme, à le détourner du racisme institutionnalisé. Cela ne pourra être fait du jour au lendemain, mais il faut le faire. Sans un programme sérieux de réforme en Afrique du Sud, la majorité opprimée n'aura aucun espoir. Le code de conduite extrêmement strict qui a été récemment adopté par les communautés européennes à l'égard des sociétés

européennes qui ont des intérêts en Afrique du Sud [voir A/32/267] traduit, en attaquant le racisme là où les gens travaillent, une forme d'action positive que l'on peut espérer voir adoptée par d'autres. C'est un des moyens de pression que nous pourrions exercer si nous voulons que des changements pacifiques soient couronnés de succès.

133. La prolifération des armes nucléaires est toujours présente dans toutes nos pensées. Il est dans l'intérêt de tous que l'Afrique du Sud signe le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)] et qu'elle accepte que soient inspectées ses installations nucléaires. Un Etat qui se sent attaqué peut, quoi que lui dictent la logique ou ses intérêts à long terme, décider d'acquérir des armes nucléaires dans une sorte d'acte de désespoir. Le désespoir nourrit la violence.

134. Mon gouvernement, qui a toujours voulu que le désarmement triomphe, qui a toujours encouragé la non-prolifération des armes nucléaires, est engagé à cet égard dans diverses négociations. Je suis heureux de voir que les Etats-Unis, l'Union soviétique et mon pays négocient actuellement la signature d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Cette réalisation a depuis trop longtemps échappé au monde. Ce traité aurait un effet profond pour limiter la prolifération des armes nucléaires. L'évolution d'un dialogue spécialisé entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en ce qui concerne les armes nucléaires stratégiques et la signature du premier accord conclu à l'issue des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques¹¹ ont été un pas important. Nous espérons que les négociations actuelles aboutiront à un succès. Il aurait été inconcevable, il y a 10 ans, que du personnel scientifique et militaire de ces deux pays puisse partager des renseignements extrêmement secrets et détaillés impliquant leur sécurité nationale. Il convient maintenant de renforcer ce dialogue important.

135. La sécurité mondiale va au-delà des situations de conflit. Elle est intimement liée à la recherche de mesures de désarmement pratiques et réalisables. Tous les Etats Membres aspirent à cet objectif du désarmement total, mais l'accroissement incessant des budgets que la plupart des Etats Membres consacrent aux armements montre que les faits sont fort éloignés des aspirations.

136. Dans le domaine plus général du désarmement, nous nous félicitons de la session extraordinaire que doit tenir l'Assemblée générale l'an prochain. Elle permettra de faire jouer à la communauté internationale et aux Nations Unies un rôle direct dans ce qui doit être un effort à l'échelle mondiale en vue de favoriser le désarmement et d'enrayer la prolifération nucléaire. Certaines négociations importantes en matière de désarmement, par exemple les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, font obligatoirement l'objet d'un dialogue bilatéral ou restreint, mais il est essentiel de ne pas exclure de l'effort en vue du désarmement la communauté internationale, et l'Organisation en particulier. Il aurait peut-être été plus facile d'avoir maintenant un nombre plus élevé d'adhésions au Traité sur la non-prolifération si la communauté internationale tout

¹¹ Convention provisoire au sujet de certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives, faite à Moscou le 26 mai 1972.

entière — et non pas un petit groupe de grandes puissances nucléaires — avait été plus étroitement associée à l'élaboration de ses dispositions dès le début. Mais cela veut dire que si l'Organisation va être appelée à jouer un rôle valable, elle doit évoluer pour passer de la simple adoption de résolutions aux arcanes et aux détails de négociations scientifiques complexes. Il lui faudra acquérir une expérience qui pourra être mise au service des intérêts de tous les Etats Membres.

137. La recherche de la paix, la promotion des droits de l'homme et des libertés individuelles, l'élimination de la pauvreté et de la misère sous toutes leurs formes, ce sont là de formidables défis auxquels nous ne pouvons nous dérober. Pour relever le gant, nous devons rapprocher faits et aspirations. Pour réussir dans cette entreprise, nous devons, pour reprendre les paroles récentes du Secrétaire général, faire "un effort conscient visant à adopter des attitudes plus positives à l'égard des travaux des Nations Unies, aussi bien entre nous que dans le monde extérieur¹²". Au Royaume-Uni, l'appui à l'Organisation des Nations Unies est l'une des pierres angulaires de notre politique étrangère. Nous sommes, quant à nous, résolus à aider à faire des Nations Unies un instrument plus efficace pour la paix mondiale et la coopération.

138. M. ANDERSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : La discussion générale au début de la session de l'Assemblée est également cette année d'importance spéciale — non seulement en raison des déclarations faites dans cette salle, qui attirent l'attention du public mondial, mais cette année peut-être plus encore en raison de l'occasion que constitue la présence d'un grand nombre de membres de gouvernements de nouer des contacts officiels sur certaines des questions brûlantes des affaires mondiales. J'insiste sur cet aspect parce qu'il est peut-être plus impérieux que jamais que ces occasions soient mises à profit avec de la bonne volonté et de l'imagination. Pendant que je me préparais à cette assemblée générale, cette considération a été au premier plan. Je suis donc heureux que le Secrétaire général l'ait souligné de son côté dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/31/1, sect. XII] de cette année.

139. Pour commencer, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session. Vous avez joué un rôle important dans les nobles efforts qu'a faits votre pays pour favoriser l'entente entre l'Est et l'Ouest ainsi qu'entre le Nord et le Sud. Vous êtes donc éminemment qualifié pour remplir les hautes fonctions qui vous ont été confiées.

140. Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue à la République de Djibouti — notre nouvelle voisine dans cette salle — et à la République socialiste du Viet Nam, dont nous avons appuyé l'admission de manière forte et active. Nous connaissons tous la position centrale de ce pays dans l'Asie du Sud-Est, et nous attendons avec intérêt la constructive contribution qu'il pourra apporter aux travaux de l'Organisation.

141. Les Nations Unies ont été conçues pendant la seconde guerre mondiale par des nations auxquelles la

guerre avait fait endurer des souffrances sans précédent et qui étaient résolues à ce que, à l'avenir, le droit remplacerait la puissance dans les relations internationales et les conflits entre Etats devraient être réglés par des procédures politiques et juridiques, et non par des moyens militaires. Depuis lors, certains facteurs de la vie internationale ont réduit l'applicabilité de la politique classique de puissance. Le développement explosif des moyens de communication contraint maintenant tous les Etats, qu'ils soient grands ou petits, à bien peser l'effet de leurs actes sur l'opinion mondiale. De ce point de vue, l'existence des Nations Unies en tant que lieu de débat international, exprimant et influençant tout à la fois l'opinion publique mondiale, présente la plus grande importance.

142. Trois questions cruciales de l'Afrique australe nous sont à nouveau soumises cette année.

143. Le Gouvernement danois espère très sincèrement qu'un Zimbabwe libre et indépendant apparaîtra sous peu. Le Danemark se félicite des propositions de règlement pacifique au Zimbabwe que le Royaume-Uni, avec l'appui des Etats-Unis, a récemment déposées. Le Danemark s'associe sans réserve aux objectifs de ce plan. Les propositions représentent sans doute la dernière chance de solution pacifique. Nous constatons avec satisfaction que les premières mesures en vue de réaliser le règlement pacifique sont actuellement prises dans le cadre de l'Organisation. Avec les autres membres de la Communauté européenne, nous avons donné notre appui à une solution pacifique. Nous sommes fermement convaincus que cette solution répondra aux intérêts bien compris non seulement — et avant tout — du Zimbabwe, mais aussi des pays et des peuples de la région qui font de lourds sacrifices pour assurer leur développement. Avec les autres pays nordiques, le Danemark s'est déclaré tout disposé à contribuer, dans le cadre de l'Organisation, à la mise en oeuvre d'une solution pacifique.

144. Le Gouvernement danois appuie également les activités en cours pour assurer un règlement pacifique à la question de Namibie. De ce point de vue aussi, nous sommes prêts à offrir nos services dans le cadre des Nations Unies afin de faciliter une transition pacifique.

145. L'Afrique du Sud s'entête à maintenir son système d'*apartheid*. Il est profondément troublant que l'Afrique du Sud ne discerne pas ce que l'avenir lui réserve. Le Danemark joue un rôle actif s'agissant de deux études régionales sur la manière d'accroître la pression exercée sur l'Afrique du Sud au moyen de mesures économiques plus larges et d'un embargo obligatoire sur les armes. Ces études sont effectuées par les neuf membres de la Communauté européenne et par les cinq pays nordiques. La politique du Danemark à cet égard a été maintes fois exposée. La tâche importante qui nous attend maintenant consiste à nous mettre d'accord sur des mesures réalistes qui seront efficaces et jouiront d'un large appui international. Le message adressé par l'Assemblée générale à l'Afrique du Sud doit être clair, comme vient de le dire le représentant du Royaume-Uni. L'Afrique du Sud se trouve devant un choix. C'est à l'Afrique du Sud de choisir un changement pacifique ou un changement violent. L'Afrique du Sud n'a pas d'autre choix. Le changement est inévitable. L'Afrique du Sud a les moyens de susciter un changement qui n'a que trop tardé et

¹² Déclaration du Secrétaire général à l'Association des correspondants des Nations Unies le 15 septembre 1977.

est, en fait, indispensable. Ce changement, pour être pacifique, doit survenir bientôt.

146. Nous venons d'apprendre la mort tragique d'une nouvelle victime de la politique sud-africaine, M. Biko, champion exceptionnel de la non-violence. Combien de victimes encore devront-elles perdre la vie avant que l'Afrique du Sud se sente obligée de renoncer à cette odieuse politique ?

147. Pour ce qui est du tragique conflit au Moyen-Orient, la Communauté européenne s'est efforcée de contribuer de manière positive au processus de paix. La déclaration des neuf Chefs de gouvernement européens, le 29 juin dernier, soulignait la nécessité pour toutes les parties de faire preuve de souplesse et de travailler dans un esprit de coopération. Comme l'a dit hier [7^e séance] le Président du Conseil de la Communauté, nous restons convaincus qu'un règlement de paix devrait reposer sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ce n'est pas par l'acquisition de territoires par la force que l'on pourra assurer la sécurité de la région. La sécurité doit reposer sur des engagements de paix de la part de toutes les parties intéressées afin d'établir des relations de paix réelles.

148. Nous soulignons qu'il est nécessaire qu'Israël mette fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis 1967.

149. Nous soulignons aussi que la partie arabe doit être disposée à reconnaître le droit d'Israël à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

150. La solution du conflit ne sera possible que si elle tient compte de la nécessité de donner un foyer au peuple de Palestine. Les Palestiniens, de leur côté, doivent accepter de vivre en paix avec Israël.

151. Il nous paraît essentiel que toutes les parties s'abstiennent de prendre des mesures qui pourraient compliquer encore les efforts actuels de paix. C'est pourquoi nous avons exprimé notre préoccupation à l'égard des mesures récemment prises par Israël pour légaliser de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés.

152. Nous espérons sincèrement que les efforts entrepris pour amener les parties intéressées à la table de négociations seront bientôt couronnés de succès. Les Palestiniens devraient se voir assurés de participer aux négociations selon des modalités qui seront mises au point en consultation avec toutes les parties intéressées.

153. Ces dernières années, les efforts des Nations Unies pour donner effet aux dispositions de la Charte concernant les droits de l'homme ont porté surtout sur les droits économiques et sociaux.

154. Le Gouvernement danois s'en félicite. Cette tendance souligne le lien étroit existant entre la tâche consistant à assurer le respect des droits de l'homme et l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Au Danemark, nous nous sommes efforcés de contribuer activement à la promotion des droits économiques et sociaux de l'homme. Cela est confirmé par l'assistance que nous accordons depuis de nombreuses années aux pays en développement et par notre attitude dans le dialogue Nord-Sud.

155. Cependant, le renforcement des droits économiques et sociaux de l'homme devrait aller de pair avec les efforts de l'Organisation et ceux des Etats Membres en vue de parvenir au respect des droits civils et politiques.

156. Au centre de l'attention du Gouvernement danois et de l'opinion publique danoise se trouvent les nombreuses violations de l'intégrité de l'homme qui se produisent dans de nombreux pays de toutes les parties du monde — je dis bien de toutes les parties du monde. Je songe notamment à des actes tels que la torture, le traitement inhumain ou dégradant des prisonniers, l'exécution sommaire d'adversaires politiques et les nombreuses violations d'autres droits fondamentaux de l'homme, telles que la persécution pour des raisons d'idéologie, de politique ou de religion. Ces violations se produisent, de manière ouverte ou clandestine, bien que tous les Etats Membres des Nations Unies se soient engagés à favoriser, en collaboration avec les Nations Unies, le respect et l'observation des droits de l'homme.

157. Ces violations, où qu'elles se produisent, sont condamnables. Le principe fondamental du respect de l'individu, clef de voûte de la Charte des Nations Unies et condition nécessaire pour une paix et une sécurité durables, doit occuper une place beaucoup plus grande dans la conscience de tous les gouvernements et de tous les peuples.

158. Une fois de plus, à la présente session de l'Assemblée générale, le Danemark se joindra donc aux efforts visant à ce que tous, sans discrimination aucune, jouissent de tous les droits de l'homme, et à ce que tous les Etats, quel que soit leur système politique, reconnaissent et respectent ces droits. A nos yeux, la protection internationale des droits de l'homme peut être le mieux réalisée au moyen de traités ayant force obligatoire en droit et d'un contrôle international approprié. Nous espérons donc que tous les instruments des Nations Unies concernant les droits de l'homme ne bénéficieront pas seulement d'une adhésion universelle, mais qu'ils seront également respectés d'une manière qui se prête à un progrès général vers la réalisation des objectifs humanitaires de la Charte des Nations Unies. Les violations des droits de l'homme sont non seulement des questions internes, mais des problèmes qui suscitent à juste titre une préoccupation internationale.

159. Nous saluons avec chaleur tout effort réaliste visant à combattre le terrorisme international. Une coopération mondiale s'impose à cet égard. Le Danemark, comme un certain nombre d'autres Etats Membres de l'Organisation, a déjà adhéré à plusieurs importantes conventions internationales dont le but est de prévenir et de punir diverses formes de terrorisme. Nous espérons que le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages, créé à la dernière session de l'Assemblée générale [résolution 31/103], sera en mesure de parvenir à des résultats que tous pourront appuyer. Nous respectons l'apport précieux fait à la prévention du terrorisme chaque fois qu'un gouvernement résiste à la pression de terroristes.

160. Le perfectionnement des techniques militaires et le stockage des armes nucléaires d'une capacité de destruction immense font qu'il est maintenant impossible de poursuivre implacablement sur le plan militaire la réalisation des intérêts des grandes Puissances, qui était jadis possible dans toutes les parties du monde. Cependant, on n'a pas éliminé

pour autant la possibilité d'une catastrophe nucléaire ni le recours aux armes pour régler les différends régionaux.

161. Il y a près de 10 ans, les parties au Traité sur la non-prolifération s'étaient solennellement engagées à arrêter la course aux armes nucléaires à une date proche et à procéder au désarmement nucléaire. Depuis lors, nous avons vu ce qui est presque, en apparence, une course contre la montre entre la diplomatie et la technique militaire, course dans laquelle, hélas, les négociateurs sont désavantagés. Cela étant, nous tirons quelque réconfort de la nouvelle récente de progrès dans les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques. Faisant contraste à ce que l'on dit souvent et à des campagnes un peu simplistes contre la course aux armements, ces pourparlers, les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques qui sont fondés sur la nécessité de maintenir un équilibre militaire tout en négociant, représentent une politique de paix réaliste et constructive.

162. La session extraordinaire consacrée au désarmement, prévue pour l'an prochain, devrait servir de catalyseur si nécessaire aux négociations en cours sur le contrôle des armes et le désarmement aux niveaux mondial, régional et bilatéral, et amener chaque pays, qu'il soit grand ou petit, allié ou non aligné, nucléaire ou non nucléaire, à contribuer de manière réaliste à la réalisation de notre objectif final : le désarmement général et complet appliqué tant aux armes nucléaires qu'aux armes de type classique, assorti d'un contrôle international strict et efficace.

163. La session extraordinaire fera nécessairement porter l'attention publique sur le fardeau insupportable que les dépenses massives en armements impose au développement économique, social et scientifique des nations. Des progrès importants dans le domaine du désarmement pourraient libérer, à des fins plus constructives, de vastes ressources humaines et matérielles actuellement absorbées à des fins militaires. Nous appuyons donc la proposition de la Suède concernant une étude détaillée des Nations Unies sur les effets des dépenses militaires sur tous les aspects appropriés de l'économie et l'examen de méthodes permettant de réaffecter les ressources à des fins civiles. Dans de nombreux pays — en développement ou développés —, les budgets militaires imposent un lourd tribut aux fonds nécessaires pour résoudre de graves problèmes économiques. Même dans les riches pays industrialisés, il reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité de la vie. Des réductions universelles et comparables des budgets militaires pourraient constituer un pas dans cette voie.

164. Le dialogue Nord-Sud est maintenant passé à des entretiens plus substantiels sur les éléments principaux d'un nouvel ordre économique international. Depuis les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, les problèmes économiques internationaux ont été discutés à fond à la quatrième session de la CNUCED et dans diverses conférences des Nations Unies. Elles ont été examinées récemment encore à la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris, où l'accord s'est fait sur certaines questions. A la présente session de l'Assemblée générale et dans nos activités futures aux Nations Unies, nous nous efforcerons de donner substance aux solutions convenues au sein de la Conférence de Paris. Je promets la pleine coopération du Gouvernement danois à ces négociations, de même qu'aux nouvelles négociations

sur les éléments du dialogue Nord-Sud qui n'ont pas été résolus à Paris.

165. Tout nouveau progrès exige des attitudes constructives de la part de tous les intéressés. Dans tous les pays — développés ou en développement —, la compréhension et l'appui du public sont des conditions de changement indispensables. Cela suppose la conscience de la nécessité de prendre des mesures et de fournir les moyens nécessaires pour réaliser un nouvel ordre économique international. Cela suppose aussi que les pays en développement continueront de travailler en vue de créer une société plus juste et plus équitable.

166. La récession grave et le chômage qui sévissent dans le monde développé viennent compliquer la situation. Cette récession doit être surmontée non pas par des mesures protectionnistes, comme par le passé, mais par une coopération internationale améliorée dans l'avenir.

167. L'instabilité économique peut compromettre tous les plans de développement d'un pays et tendre à aggraver le fossé du revenu entre nations. La stabilité accrue doit donc être un des objectifs très nets de nos efforts dans la voie du nouvel ordre économique international.

168. En tant qu'élément clef de ces efforts, je pense à des mesures destinées à stabiliser les marchés de produits de base pour les pays en développement. De ce point de vue, il me paraît de la plus grande importance d'arriver à des résultats substantiels et satisfaisants dans les négociations sur l'établissement d'un fonds commun des produits de base.

169. La réduction de la vulnérabilité économique — et notamment dans le cas des pays en développement — peut également être réalisée par la diversification des secteurs économiques. Il est donc indispensable que toutes les nations contribuent à ce processus en libéralisant le plus possible leur commerce et en coopérant au processus d'industrialisation.

170. Quant aux nouveaux domaines de coopération, je voudrais, faisant écho à ce qu'a dit M. Owen tout à l'heure, me référer tout particulièrement à la proposition faite par le Secrétaire général en ce qui concerne le secteur de l'énergie [voir A/31/1, sect. VII]. Nous espérons que ces idées et d'autres seront reprises dans les discussions sur les moyens de traiter les problèmes mondiaux de l'énergie

171. Dans nos efforts pour créer un nouvel ordre économique international, l'assistance publique au développement restera un facteur des plus importants, surtout dans les pays en développement les plus pauvres. Le but devrait être de favoriser l'indépendance politique et la croissance non pas comme une fin en soi, mais pour favoriser le progrès social. Par ailleurs, l'assistance doit toujours être offerte sans conditions politiques et en respectant pleinement l'intégrité des pays en développement intéressés. Il est de la responsabilité première des pays en développement eux-mêmes de mettre en train et de planifier le processus de développement. En même temps, il doit être bien entendu que l'un des principaux objectifs de l'assistance accordée à ce processus consiste à mettre en oeuvre une stratégie des besoins fondamentaux.

172. Malheureusement, l'effort d'assistance de certains des principaux pays industrialisés, de l'Est comme de l'Ouest, n'est pas à la mesure de leur force économique, et ils sont souvent, à cet égard, très loin en arrière de certains pays industrialisés plus petits. Nous nous adressons à tous les pays développés, à l'Est et à l'Ouest, pour les engager à parvenir à l'objectif de 0,7 p. 100 qui fait partie de l'actuelle Stratégie du développement. Le Danemark, pour sa part, compte atteindre cet objectif de 0,7 p. 100 en 1979.

173. Lorsque les Nations Unies ont été créées, il y a 32 ans, elles comptaient 50 Membres. Aujourd'hui, ce nombre a presque triplé. Il y a donc un progrès quantitatif impressionnant, et il est très satisfaisant de constater que l'Organisation a pu se développer selon le principe de l'universalité indispensable à son bon fonctionnement.

174. Les représentants de tous les Etats ont appris à accepter les débats aux Nations Unies comme un instrument important de leur politique étrangère. L'influence d'un Etat ne dépend plus seulement du nombre de bataillons qu'il peut mobiliser, mais de la force de ses arguments.

175. La responsabilité du maintien de la sécurité et du bien-être de nos peuples incombe aux gouvernements de tous les Etats Membres. Nos peuples ont le droit de s'attendre de notre part à une action efficace. En tant que forum universel, l'Organisation des Nations Unies est unique en son genre. Nos gouvernements ont ici la possibilité de coopérer afin d'honorer ces grandes espérances.

176. M. SHAHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage rendu à votre vaste expérience et à vos connaissances profondes des travaux des Nations Unies, de même qu'au rôle important que joue la Yougoslavie dans les affaires mondiales.

177. Je voudrais également exprimer la vive satisfaction de ma délégation à M. Amerasinghe pour la façon dont il a dirigé la trente et unième session de l'Assemblée générale et pour sa contribution en tant que président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et du Comité spécial de l'océan Indien, pour ne mentionner que cet aspect de ses nombreuses réalisations.

178. L'admission du Viet Nam et de Djibouti aux Nations Unies nous a rapprochés de notre objectif d'universalité. Le Pakistan a toujours sympathisé pleinement avec la lutte épique du peuple vietnamien, et nous sommes heureux de voir que cette nation héroïque occupe sa place légitime aux Nations Unies. Nous nous félicitons aussi de l'admission de la République soeur de Djibouti, dont l'indépendance marque un jalon dans le processus de décolonisation.

179. Le monde, comme toujours, est en voie de changement. Bien que la tendance à la coexistence entre les deux principaux blocs militaires se soit maintenue au cours de l'an passé, les relations entre ces deux blocs n'ont pas toujours été exemptes de certains malaises et de divers soupçons qui présentaient des relents d'une époque révolue.

Dans d'autres parties du monde également, de nouveaux problèmes provoquent quelque inquiétude pour la paix. Je pense, par exemple, au problème du canal de Panama qui continue de nous soucier. On admet aussi généralement que les inégalités criantes dans la répartition de la puissance politique et économique constituent la menace la plus sérieuse à la stabilité internationale; il convient d'y remédier de toute urgence et de leur apporter une solution.

180. Au Pakistan, une crise politique aiguë a suivi les élections controversées de mars dernier. La discorde politique grave et la menace d'une situation renouvelée de violence ont obligé les forces armées du Pakistan d'assumer la responsabilité de l'administration du pays pendant une période transitoire. L'objectif était de rétablir un climat dans lequel des élections libres et justes seraient tenues afin de rétablir ainsi le processus de la démocratie.

181. La campagne électorale bat actuellement son plein dans un climat de liberté et de sécurité complètes. L'état d'urgence imposé dès 1971 a récemment été levé. Le chef du gouvernement provisoire, le général Mohammad Zia-ul-Haq, a déclaré et réitéré qu'il était fermement résolu à transférer le pouvoir aux représentants élus du peuple après les élections nationales prévues pour le 18 octobre.

182. L'évolution intérieure de la situation au Pakistan n'implique aucun changement de notre politique étrangère qui est fondée sur les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et qui tend au renforcement de relations réciproquement avantageuses avec tous les pays du monde. Dans sa toute première déclaration politique, le gouvernement provisoire a affirmé qu'il était résolu à respecter tous les accords, engagements et ententes internationaux conclus par les gouvernements précédents. Comme dans le passé, le Pakistan attache la plus haute importance au maintien et à l'établissement de relations avec toutes les grandes puissances. Conformément aux aspirations les plus profondes du peuple pakistanais, le gouvernement provisoire est résolu à renforcer les liens fraternels qui l'unissent à l'Iran, à la Turquie, aux Etats arabes frères et à d'autres pays, notamment aux pays du tiers monde.

183. Il y a un mois, le Pakistan et le Bangladesh ont pris l'initiative de mesures nouvelles visant à renforcer leurs liens déjà étroits de foi, de culture et d'histoire commune. Avec l'Afghanistan, nous poursuivrons nos efforts tendant à normaliser nos relations sur la base des principes de la coexistence pacifique et du bon voisinage.

184. En ce qui concerne les relations entre le Pakistan et l'Inde, le processus de normalisation entrepris dès la signature de l'Accord de Simla, en juillet 1972, a enregistré des progrès satisfaisants. Bien que nécessairement progressif, le rythme de la normalisation pourrait accélérer, étant donné la constance de l'engagement aux principes universellement reconnus du respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, un règlement pacifique de la question de Jammu et Cachemire. Le Pakistan continuera de s'efforcer à rechercher un règlement juste et honorable de ce différend vieux de 30 ans, conformément à l'esprit de Simla et sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies.

185. On reconnaît qu'une paix durable au Moyen-Orient ne peut s'instaurer sans le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, et le rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien, notamment de son droit à créer un Etat qui lui soit propre. Les Arabes, pour leur part, ont fait des concessions substantielles en exprimant leur volonté d'accepter le droit de tous les Etats de la région de vivre dans la paix les uns avec les autres. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a été adoptée au lendemain de l'agression israélienne de 1967 et elle était en quelque sorte imprégnée de tout le poids de cette victoire militaire. Cependant, les décisions des Nations Unies, prises ensemble, et la politique de toutes les grandes puissances et des groupes de pays, comportent, pour le règlement du conflit arabo-israélien, trois conditions qui sont : le retrait d'Israël, un Etat palestinien et une coexistence pacifique. Les espoirs de paix continuent cependant à nous échapper. Pour ce qui est de chacune de ces conditions, la politique d'Israël est passée de l'ambiguïté à l'intransigeance. L'idée qu'Israël devrait annexer la rive occidentale parce qu'elle était le site des terres bibliques de Judée et de Samarie n'est qu'une affirmation du droit de conquête et n'a rien à faire avec la paix et la sécurité entre les nations. De même, le refus d'Israël de traiter avec les représentants légitimes et reconnus du peuple palestinien vise à effacer de la carte l'entité même d'un peuple ayant des racines anciennes et historiques dans les territoires occupés. L'établissement de colonies juives du peuplement sur la rive occidentale et la promulgation de lois israéliennes applicables à ce territoire poursuivent la même fin. Les déclarations et les actes du nouveau Gouvernement israélien démontrent clairement que l'objectif d'Israël n'est pas la sécurité, mais bien l'expansion et la domination. Les Nations Unies, par leurs décisions, se sont engagées au retrait total d'Israël des territoires occupés, ainsi qu'à la création d'un Etat palestinien souverain. L'Assemblée générale doit dénoncer les récentes mesures d'Israël comme illégales et constituant un obstacle à la paix. Elles ont été dénoncées en tant que telles par les partisans les plus authentiques d'Israël. Ces obstacles doivent être levés pour éviter qu'un climat de frustration et de tension plus profond encore ne conduise à un nouveau conflit armé dans la région, conflit dont les conséquences politiques et économiques seraient désastreuses et ne se limiteraient certainement pas à la région.

186. En Afrique australe, comme au Moyen-Orient, une paix viable ne pourra s'instaurer que sur la base des principes qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et constituent le fondement des décisions pertinentes de l'Organisation. La question qui se pose au Zimbabwe est celle du transfert du pouvoir aux représentants de la majorité noire et, à cet égard, le maintien de l'ordre public au cours de la période de transition revêt une importance toute particulière. Nous estimons que les propositions Owen-Young sur les modalités afférentes au transfert des pouvoirs à la majorité constituent une étape dans la bonne voie et contiennent des éléments positifs. Cependant, les dispositions afférentes à une transition pacifique ne doivent permettre aucune échappatoire au régime de Smith pour s'opposer de quelque façon que ce soit au transfert des pouvoirs à la majorité dans le plus bref délai. Nous estimons que, dans l'intérêt de tous les habitants du Zimbabwe, quelles que soient leur race et leur appartenance, les Nations Unies ne devraient pas manquer de prendre les

mesures fermes prévues au Chapitre VII de la Charte pour contrecarrer l'intransigeance de M. Smith.

187. Une action résolue, conforme aux résolutions des Nations Unies et en particulier à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, est également nécessaire dans le cas de la Namibie. Les efforts de médiation des cinq puissances occidentales exigent pour leur succès que l'Organisation mondiale soit disposée à agir dès maintenant de manière décisive. Les Nations Unies ont la responsabilité juridique et morale de surveiller la période de transition de la Namibie vers l'indépendance avec la participation pleine et entière des représentants légitimes du peuple de la Namibie, à savoir la South West Africa People's Organization. Nous tenons également à préciser que les forces armées de l'Afrique du Sud n'ont aucun droit d'être présentes en Namibie, de même que leur maintien à Walvis Bay ne repose sur aucune base juridique.

188. L'*apartheid* et le régime minoritaire de l'Afrique du Sud sont en vérité au coeur même de la crise qui règne en Afrique australe, et c'est dans ce bastion même que la lutte se déroule de la manière la plus opiniâtre. La Conférence de Lagos a marqué un autre succès important pour les peuples et nations d'Afrique dans leur longue lutte contre l'*apartheid*. C'est là un combat qui s'inspire des principes les plus élevés de l'humanité, principes que le Pakistan a appuyés par tous les moyens dont il dispose, et nous continuerons d'exprimer notre solidarité la plus ferme avec les peuples africains dans leur combat contre la doctrine et la pratique vicieuses de l'*apartheid*.

M. Rossides (Chypre), vice-président, prend la présidence.

189. Les événements qui se déroulent en Afrique du Sud parviennent, en fait, à un point culminant. La mort, tandis qu'il se trouvait en prison, de Steven Biko n'est que la plus récente manifestation d'une série d'actions que l'on ne saurait qualifier autrement que d'assassinats officiels. Ces événements montrent la couardise, la brutalité et le caractère inhumain du régime sud-africain. Ils symbolisent la bravoure et la volonté de ceux qui s'y opposent. Ils sont également la préface de leur triomphe inéluctable et définitif.

190. Le Pakistan partage l'inquiétude croissante ressentie par de nombreux pays en ce qui concerne les droits de l'homme. Cependant, il ne semble ni approprié ni juste de mettre en lumière certaines situations et d'ignorer des violations plus graves qui se produisent ailleurs. De même, l'inquiétude éprouvée à l'égard des droits des individus à l'intérieur des Etats ne saurait permettre le ralentissement du rythme du mouvement visant à la réalisation des droits collectifs des peuples. La plus grande priorité doit être donnée pour assurer des droits égaux et l'autodétermination pour les peuples opprimés et pour faire en sorte que soient satisfaits les besoins fondamentaux pour une vie digne aux masses les plus pauvres du tiers monde.

191. Il est tragique de constater que, dans cette ère de réalisations techniques miraculeuses, la communauté internationale n'a pas été en mesure de répondre aux besoins même les plus minimes d'environ la moitié de l'humanité. Le fossé immense des niveaux de vie entre les riches et les pauvres s'accroît chaque jour; conformément aux prévisions

de la Banque mondiale, on pense que, au cours de la décennie prenant fin en 1985, la croissance du revenu annuel par tête d'habitant des pays développés atteindra 2 600 dollars contre à peine 30 dollars pour les pays pauvres.

192. Malgré l'adoption de la Stratégie internationale du développement, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*] et le consensus intervenu à la septième session extraordinaire [*résolution 3362 (S-VII)*], très peu a été réalisé en termes concrets pour répondre aux problèmes pressants du tiers monde, et rien n'a été fait pour en effacer les causes profondes. Les accords intervenus à la Conférence sur la coopération économique internationale¹³ ont été limités tant dans leur ampleur que dans leur substance. Les négociations de Paris qui se sont déroulées pendant 18 mois ont révélé les divergences persistantes entre les déclarations et les agissements des pays développés. La trente et unième session, lors de sa reprise, n'a pas été en mesure de parvenir à un accord, même sur une évaluation commune des résultats de la Conférence de Paris.

193. En fait, la politique des pays développés a enregistré un recul certain. Les niveaux d'aide sont demeurés stagnants au moins à plus de la moitié des objectifs convenus. La répartition des réserves financières internationales demeure toujours inégale; il y a une tendance visible vers le protectionnisme dans les pays développés. Ainsi, en raison de l'augmentation excessive des prix à l'importation, du fardeau alarmant de la dette, de l'inflation et des marchés de produits de base frappés par la baisse, les pays les plus pauvres ont dû faire face à d'importants déficits financiers et réduire leur taux de croissance déjà défectueux. Leur balance des paiements accuse un déficit qui s'élève actuellement à 10 milliards de dollars et le revenu par tête d'habitant n'a pas augmenté de plus de 2 à 3 p. 100. Il est urgent de trouver des solutions aux problèmes de ces pays, afin d'éviter une catastrophe économique et politique dans d'importantes régions du monde.

194. Les pays en développement n'ont cessé de reconnaître que leur salut est lié à l'attitude de la collectivité tendant à promouvoir la coopération économique et à renforcer leur unité et leur solidarité. Le Pakistan est convaincu que ces deux objectifs pourraient être atteints d'une manière significative grâce à une réunion au sommet des pays en voie de développement.

195. Les ministres des affaires étrangères des pays en développement doivent se réunir dans les deux prochains jours afin d'examiner, entre autres choses, les moyens de relancer le dialogue Nord-Sud. Nous pensons que la présente session de l'Assemblée générale devrait permettre d'identifier les domaines clefs dans lesquels le progrès pourrait être réalisé et arrêter les lignes directrices des négociations futures qui auront lieu dans diverses enceintes. A notre avis, il convient d'entreprendre une action énergique et urgente dans le domaine du transfert des ressources, de la dette, de la réforme monétaire, du commerce des produits de base et des produits finis, et du transfert de la technique et de l'industrialisation.

196. Dans le cadre du Programme d'action tendant à un système plus équitable de relations économiques internationales, le transfert des techniques des pays développés vers les nations en développement est d'une importance capitale. Aucun pays ne devrait se voir refuser le droit de choisir le mode de techniques répondant à ses besoins. En conséquence, c'est un sujet d'inquiétude que de constater que, au cours des deux dernières années, le London Club¹⁴ a émis unilatéralement des restrictions concernant le transfert de la technique nucléaire, en particulier aux pays en développement. Lors des deux récentes conférences scientifiques qui ont eu lieu à Persépolis et à Salzbourg, un consensus général s'est dégagé selon lequel l'énergie nucléaire pouvait être mise en concurrence avec les autres sources d'énergie et qu'elle constituait un besoin essentiel pour les pays pauvres en combustibles fossiles. Egalement, il a été admis que ces pays s'engageant dans des programmes d'énergie nucléaire devraient être en mesure de disposer en temps voulu de la fourniture de combustibles nucléaires en vue de leur assurer une certaine indépendance par rapport aux importations d'énergie. Le FORATOM – à savoir le Forum atomique européen – a montré la voie en affirmant que :

“...l'utilisation économique des combustibles nucléaires au moyen du recyclage, du retraitement et des réacteurs les plus perfectionnés représente, pour la plupart [des pays européens], non seulement des atouts, mais encore un besoin réel auquel ils ne sauraient renoncer”.

Le FORATOM a également déclaré que cela était des plus importants pour le progrès économique dans les pays en développement.

197. Le danger de la prolifération des armes nucléaires ne provient pas des pays qui ont placé leurs installations sous la garantie de l'IAEA. Le danger provient des autres pays dont les installations de traitement de combustible nucléaire ne font pas l'objet de ces garanties. Cependant, ce ne sont pas les puissances qui sont sur le point de pouvoir se doter d'armes nucléaires qui retiennent l'attention. Paradoxalement, ce sont les pays qui acceptent la garantie internationale qui sont la cible d'une politique de pression et de restrictions discriminatoires. Certaines exigences ont été formulées afin que des accords et des contrats relatifs au transfert de la technique nucléaire, bien que soumis aux garanties internationales les plus strictes, soient abrogés ou renégociés.

198. Dans certains cas, ceux qui fournissent le combustible nucléaire ont procédé unilatéralement à la fourniture et au service, en violation de leurs engagements solennels, menaçant de clore les installations des services essentiels ou d'abandonner leur achèvement, recourant ainsi à une forme de pression en vue de s'assurer que l'on se plie à leurs exigences.

199. Le refus de contrats contraignants non seulement amoindrirait la confiance dans la sûreté des accords internationaux, mais ferait naître les plus sérieuses réserves dans l'esprit des pays en développement. Il n'y a aucune justification pour refuser aux nations pauvres ce que les nations riches ne voient aucune raison de se refuser. Si les

¹³ Voir documents A/31/478 et Corr.1 et A/31/478/Add.1 et Corr.1.

¹⁴ Voir *World Armaments and Disarmament : SIPRI Yearbook 1977* (Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1977), appendice 1 A.

pays possédant d'abondantes réserves de charbon, de gaz et de pétrole ne peuvent renoncer au processus de retraitement et de recyclage, est-il juste de contraindre les pays en développement ne possédant pas de telles ressources d'énergie à renoncer pour toujours à la possibilité de bénéficier du combustible nucléaire ?

200. C'est une question à laquelle fait face le Pakistan, pays en développement qui manque grandement de combustibles fossiles et qui, par conséquent, est dans la nécessité de mettre en place son propre programme d'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il a signé un contrat pour l'acquisition d'une petite usine de retraitement, sous les garanties les plus strictes possibles, contrat qui a été approuvé par l'AIEA. A l'inverse d'autres pays qui possèdent des installations nucléaires dépourvues de toutes garanties, le Pakistan n'a pas d'installations nucléaires échappant à l'inspection internationale. Le dossier du Pakistan quant à l'observation des garanties est sans défaut. Les efforts du Pakistan visant à renforcer le régime de non-prolifération établi par le Traité sur la non-prolifération sont bien connus. Egalement, le Pakistan a été parmi les premiers à promouvoir la convocation de la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires¹⁵. Il est l'initiateur du mouvement visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, ce qui libérerait toute la région du danger de la prolifération. Il a envisagé de renforcer la sécurité des Etats non nucléaires et de réduire la tentation pour eux d'acquérir l'option nucléaire. En conséquence, nul danger de prolifération ne peut venir du Pakistan.

201. Les objectifs jumeaux qui consistent à domestiquer l'énergie nucléaire au service de l'humanité, et, en même temps, à empêcher son utilisation à des fins militaires peuvent et doivent être conciliés. Ma délégation proposera, au cours de la session actuelle, que l'Assemblée générale approuve une série de principes concernant le transfert de la technique et des facilités nucléaires à des fins pacifiques. Ces principes pourraient comprendre les questions suivantes : coopération internationale permettant d'assurer la meilleure utilisation de l'énergie nucléaire pour la fourniture de courant électrique et autres applications pacifiques; la détermination, par chaque Etat et sans ingérence extérieure, de ses propres besoins en énergie et en programmes nucléaires; l'application de garanties universellement déterminées et acceptées aux installations nucléaires des Etats non dotés d'armes nucléaires; la non-discrimination dans les conditions de fournitures de techniques et d'équipements nucléaires aux Etats bénéficiaires; le respect des contrats et des accords internationaux.

202. Les propositions, concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud, présentent un caractère d'urgence de plus en plus grand étant donné les rapports que nous connaissons sur les préparatifs faits par l'Afrique du Sud en vue de procéder à l'explosion d'un engin nucléaire. Le danger n'est pas moins immédiat au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Par conséquent, nous prions instamment les grandes puissances nucléaires et leurs alliés d'adopter une attitude plus positive quant à ces propositions.

203. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a demandé que les Etats de l'Asie du Sud procèdent à des

consultations en vue d'établir une zone dénucléarisée dans la région [résolution 31/73]. Bien que la plupart des Etats de la zone se soient prononcés en faveur de ces consultations, il n'a pas encore été possible d'avoir une réunion à ce sujet. Nous avons pris note des déclarations du Premier Ministre de l'Inde, M. Desai, qui s'est engagé à ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Pour notre part, nous avons toujours estimé que cet engagement et les engagements des autres Etats de l'Asie du Sud doivent être concrétisés dans un instrument formel multilatéral. Notre proposition en faveur de la création d'une zone dénucléarisée offrirait une assurance totale contre la prolifération des armes nucléaires.

204. Il est également nécessaire d'entreprendre une action plus résolue pour établir une zone de paix dans l'océan Indien. La stabilité de cette région vitale ne peut que souffrir de la présence militaire de puissances étrangères et de l'encouragement aux tendances d'hégémonie à l'intérieur de la région. La création d'une zone de paix exigerait donc l'élimination de ces dangers ainsi que l'interdiction des armes nucléaires dans la région. Notons que les superpuissances ont pris l'initiative de consultations bilatérales sur la question de leur présence militaire dans l'océan Indien. Nous pensons cependant que des consultations étendues sur toute cette question doivent avoir lieu au Comité spécial avec la participation de tous les Etats intéressés.

205. L'accroissement des arsenaux nucléaires des deux superpuissances est une lourde menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous notons que les Etats-Unis et l'Union soviétique ne feront rien qui soit incompatible avec l'accord atteint à la première série des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques après l'expiration de celui-ci, mais nous sommes inquiets de constater que les Accords de Vladivostok ne sont toujours pas traduits dans un accord à la deuxième série des pourparlers et que les deux superpuissances ne se sont pas saisies non plus du problème crucial d'une véritable réduction de leurs stocks d'armes nucléaires et de leurs systèmes de vecteurs. Nous ne pouvons qu'exprimer notre déception qu'ils n'aient pu, même 10 ans après leur engagement solennel dans le Traité sur la non-prolifération, arriver à un désarmement nucléaire. La proposition faite par le président Carter devant cette assemblée le 17 mars en vue d'une réduction importante des systèmes nucléaires offensifs de chaque partie est, à notre avis, digne d'éloges quant à l'idée qui l'inspire d'une façon générale. Tout accord devrait, bien entendu, respecter le principe central selon lequel une mesure de désarmement nucléaire n'est ni à l'avantage d'une partie ni au désavantage de l'autre. Nous relevons donc avec satisfaction la déclaration que le Ministre des affaires étrangères d'URSS, M. Gromyko, a faite ce matin [8^e séance] et selon laquelle l'Union soviétique, pour sa part, estime possible d'aller de l'avant en ce qui concerne ses propositions pour une véritable réduction des armes nucléaires.

206. Le Pakistan s'est efforcé de renforcer le régime de non-prolifération établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité sur les garanties données aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Les deux instruments constituent un tout intégral. Depuis lors, nous avons fait de notre mieux pour attirer l'attention sur la nécessité impérieuse de renforcer cette résolution du Conseil de sécurité afin de

¹⁵ Tenue à Genève du 29 août au 28 septembre 1968.

rendre ces garanties plausibles. En raison des efforts déployés pendant plus d'une décennie, le Pakistan a pu, à la dernière session de l'Assemblée générale, réunir un large consensus sur une résolution mettant en avant une formule précise. Nous demandons instamment encore une fois aux puissances nucléaires d'examiner très sérieusement, comme cette résolution les y invite, l'extension d'un engagement de ne pas utiliser ou de ne pas menacer d'utiliser les armes nucléaires contre les Etats non nucléaires qui ne sont pas parties aux accords de sécurité nucléaires de certaines puissances nucléaires [*résolution 31/189 C*].

207. La Charte des Nations Unies expose des structures justes et stables de paix et de sécurité internationales fondées sur les principes universels d'égalité souveraine et d'indépendance des Etats. Une telle structure de paix est incompatible avec une hégémonie quelconque ou avec les affirmations de prédominance régionale. Dans ce contexte, je ne peux m'empêcher de désavouer les déclarations qui cherchent à conférer un statut de prédominance à l'un ou l'autre pays de telle ou telle région. Le résultat d'une telle action sape nettement le principe de l'égalité souveraine sur lequel sont fondées les relations entre Etats, grands ou petits. Loin de contribuer à la stabilité en Asie du Sud, ces doctrines rendent un mauvais service au processus de réconciliation de paix. Ma délégation estime que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, devra, dans sa déclaration, encourager tous les Etats à s'abstenir de toute tentative de domination, quelle qu'elle soit.

208. La politique de refus sélectif des armes ne fera qu'aggraver le déséquilibre militaire et renforcer le sentiment d'insécurité des pays qui n'auront pas eu satisfaction. L'instabilité ou les tensions régionales en sont la conséquence presque inévitable. A notre avis, une politique cohérente et impartiale quant à la restriction des ventes d'armes ne doit pas ignorer les possibilités de production militaire nationale de l'Etat bénéficiaire. Les armements, qu'ils soient produits à l'intérieur du pays ou importés de l'étranger, visent précisément au même but. Une grande majorité des pays en développement ne fabriquent pas eux-mêmes leurs équipements de défense. Des restrictions égales sur le transfert des armes à ces pays pourraient avoir un effet inégal et les laisser virtuellement sans défense.

209. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement offre l'occasion non seulement de formuler une déclaration spéciale et de proposer un programme d'action, mais aussi d'aboutir à des accords utiles sur des propositions précises concernant la limitation et le contrôle des armements ainsi que le désarmement, sur une base régionale et mondiale. La session extraordinaire pourra également renforcer le régime de non-prolifération établi par le Traité sur la non-prolifération. A cette fin, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement devra, à notre avis, s'attacher entre autres à des mesures concrètes telles que la création de zones de paix et de zones dénucléarisées en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et dans le Sud-Ouest du Pacifique, à l'octroi d'assurances de sécurité valables pour les Etats non dotés d'armes nucléaires et à la mise en oeuvre de négociations régionales sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces militaires, des armements et des dépenses militaires.

210. Si la session extraordinaire de l'Assemblée ne réussit pas à conclure des accords concrets sur ces questions, il pourra être nécessaire d'envisager une nouvelle convocation de la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires pour étudier les mesures par lesquelles la sécurité peut être garantie dans la région nucléaire.

211. La situation mondiale continue d'être dominée par des espoirs qui restent sans écho. Les contrastes sont flagrants. Les empires coloniaux sont tombés sous la poussée des forces de la liberté, mais l'indépendance politique n'est pas assurée dans ces nations nouvelles si elles ne peuvent contrôler leur propre destin. Un système économique injuste demeure, qui est conçu afin de servir les appétits de domination et d'exploitation. La sécurité de ces pays est constamment exposée aux pressions des politiques de puissance.

212. Les promesses de la Charte d'une communauté des nations agissant collectivement pour sauvegarder la paix et assurer la prospérité dans le monde sont toujours un objectif éloigné. Mais cette terre promise peut être atteinte et il faut l'atteindre. Les Etats dont la puissance est la plus grande ont de plus grandes obligations que les autres à travailler à l'établissement d'un ordre mondial juste et stable. Leurs politiques et leurs actes, s'ils s'inspirent de la vision d'un monde interdépendant, pourraient apporter une contribution immense à la réalisation de cet objectif. Mais ce sont toujours les faibles et les démunis qui doivent lutter pour qu'un changement se produise. Partant, les pays du tiers monde ont une responsabilité égale et doivent apporter leur contribution aux efforts accomplis en vue d'un monde meilleur.

213. Le Pakistan continuera d'oeuvrer à la réalisation de cet objectif d'un ordre mondial démocratique et équitable. Nous nous y efforcerons au sein des Nations Unies et au dehors.

214. M. KHALATBARY (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Lazar Mojsov à l'occasion de son élection à la présidence de cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale. C'est pour nous une source de profonde satisfaction que quelqu'un ayant une connaissance aussi grande des affaires internationales et une expérience politique si remarquée aux Nations Unies préside nos délibérations.

215. Je voudrais aussi exprimer notre gratitude à M. Hamilton Amerasinghe pour la façon très compétente dont il a présidé la trente et unième session de l'Assemblée générale.

216. Je manquerais à mes devoirs si je n'assurais pas le Secrétaire général de notre appui dans ses efforts pour atténuer la tension mondiale et renforcer la paix et la sécurité.

217. Je saisis l'occasion qui m'est donnée de souhaiter une bienvenue chaleureuse à deux pays qui se sont joints à nous au sein des Nations Unies, ce qui rapproche notre organisation de son objectif d'universalité, j'ai nommé la République de Djibouti et la République socialiste du Viet Nam.

218. Nous nous réunissons à un moment où la communauté internationale se trouve face à de nombreux pro-

blèmes d'une importance très grande, et dont je vais évoquer quelques-uns brièvement.

219. La situation au Moyen-Orient constitue l'un des principaux obstacles à la paix et à la sécurité. Dans ce domaine, de graves tensions continuent d'exister, ainsi que le danger constant d'une reprise des hostilités. Nous croyons que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, accompagnées de décisions pertinentes, y compris celles concernant le statut de Jérusalem, constituent une base valable pour réactiver la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient. Celle-ci doit être convoquée à nouveau avec la participation de toutes les parties intéressées. Nous croyons en outre que toute solution aux problèmes du Moyen-Orient devrait tenir compte pleinement des droits légitimes du peuple palestinien.

220. Tant qu'Israël continue d'occuper les territoires arabes, il ne peut exister d'espoir de voir s'établir une paix durable dans la région. Des mesures récentes de la part d'Israël pour imposer ses lois aux habitants de la rive occidentale et autorisant de nouveaux centres de colonisation juive dans les terres arabes occupées ont créé d'autres obstacles à la paix. Nous espérons cependant que des efforts sincères seront déployés pour mettre un terme à cette situation délicate et précaire.

221. Un autre problème, qui n'est pas résolu, concerne la situation à Chypre. En dépit des efforts déployés par le Secrétaire général et d'autres tentatives en vue d'y trouver une solution, il n'y a pas eu atténuation sensible des tensions. Nous continuons de croire que des négociations entre les deux communautés ethniques peuvent et doivent nous conduire à une solution juste et durable de ce problème.

222. En ce qui concerne l'océan Indien, les Nations Unies, par leur comité spécial, se sont efforcées de façon active de veiller à ce que cette région du monde demeure une zone de paix. Mon pays a préconisé la coopération entre les nations de cette région en vue de réaliser cet objectif et de maintenir l'océan Indien à l'abri de la rivalité des grandes puissances et de la concurrence dans la course aux armements.

223. En ce qui concerne le golfe Persique, nous restons fermement convaincus que le maintien de la sécurité dans cette région est la responsabilité exclusive des Etats riverains du golfe Persique. La paix et la sécurité doivent être garanties grâce à la promotion de la coopération entre ces Etats, à l'abri de toute ingérence extérieure. Nous sommes heureux de constater que, pendant l'année écoulée, l'on a fait preuve de plus d'intérêt envers une coopération accrue pour le bénéfice de tous les pays de la région.

224. Pour ce qui est du désarmement, nous constatons avec regret qu'il n'y a pas eu de progrès cette année, bien que nous soyons maintenant à plus de la moitié de la décennie du désarmement. La décision de l'Assemblée générale de tenir, l'année prochaine, une session extraordinaire consacrée aux problèmes du désarmement, nous fournira la possibilité d'examiner de nouvelles approches de cette question. Compte tenu de cela, l'Iran est prêt à coopérer avec tous les Membres de l'Organisation pour

assurer le succès de cette session extraordinaire sur le désarmement. Je tiens à souligner ici que cet objectif d'un désarmement général et complet ne pourra être atteint que si les grandes puissances elles-mêmes, dont les arsenaux regorgent d'armes nucléaires et d'autres armes perfectionnées, accomplissent des efforts plus actifs dans ce sens. Cela devient de plus en plus nécessaire à mesure que des armes nouvelles de destruction massive sont mises au point.

225. Un autre domaine de préoccupation concerne l'extension du terrorisme international. L'année dernière, l'Assemblée générale a constitué un comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages [résolution 31/103]. Ce comité, ainsi que le Comité spécial du terrorisme international, n'a pas réussi jusqu'à présent à obtenir les résultats positifs escomptés. L'on est informé presque quotidiennement d'actes de terrorisme qui ne se limitent pas à une région ou à un pays donné, mais qui menacent la vie de gens innocents dans le monde entier.

226. Le moment est venu pour notre assemblée d'adopter une approche nouvelle et décisive envers ce problème qui fourmille de dangers pour tous les gouvernements et tous les peuples, de façon que le recours si brutal à la force soit mis hors la loi par la communauté internationale et que ceux qui le pratiquent soient châtiés.

227. En Afrique australe, des millions d'Africains vivent dans des conditions de dégradation et de discrimination raciale. En Afrique du Sud elle-même, la politique d'*apartheid*, condamnée sans cesse par les résolutions des Nations Unies, se poursuit, et des millions d'êtres humains sont privés de leurs droits les plus élémentaires.

228. En dépit du fait que les Nations Unies ont mis fin au mandat confié à l'Afrique du Sud sur la Namibie, l'Afrique du Sud maintient sa mainmise illégale sur ce territoire. C'est un défi à la communauté internationale qui ne saurait être toléré en aucune façon. Mon gouvernement ne reconnaît aucune juridiction à l'Afrique du Sud sur la Namibie et continuera d'appuyer tous les efforts destinés à transférer les pouvoirs au peuple de Namibie. En outre, mon gouvernement est convaincu que l'Afrique du Sud commet une erreur grave en essayant de créer un Etat fictif ayant l'apparence de l'indépendance dans la région. Nous constatons aussi avec une profonde inquiétude que l'Afrique du Sud a pris des mesures pour intégrer une partie de la Namibie à son territoire.

229. Au Zimbabwe, la guerre ouverte est le sujet des bruits qui nous parviennent. Le régime minoritaire illégal ne se maintient au pouvoir que par la force armée et prive la population africaine de ses droits. Nous sommes outrés par la conduite du régime illégal, qui envoie des avions militaires et des bandes armées attaquer et occuper des villages situés à l'intérieur du Mozambique, du Botswana et de la Zambie.

230. De telles attaques au-delà de frontières internationales ont d'ores et déjà été vigoureusement condamnées par les Nations Unies, et notre organisation devrait intensifier ses efforts et fournir une aide internationale aux populations des régions dévastées. Il est regrettable que le régime illégal reste sourd à la nécessité d'une évolution et

déploie ce qui s'avérera être des efforts futiles pour maintenir sa mainmise sur le peuple du Zimbabwe. Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, l'application du principe du gouvernement par la majorité est la seule solution au problème de la Rhodésie du Sud, et nous tenons à rappeler que nous appuyons entièrement tous les efforts destinés à accélérer ce processus irréversible.

231. La récente Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo, constituait un jalon important dans la lutte de ces peuples pour la liberté et l'indépendance. La Déclaration et le Programme d'action adoptés par cette conférence ont démontré que la communauté internationale est unie dans sa volonté de mettre un terme au colonialisme et à la discrimination raciale en Afrique australe¹⁶.

232. Le fait que la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos, ait adopté une déclaration historique¹⁷ par consensus offre d'amples preuves de la volonté de la communauté mondiale de mettre rapidement un terme à cette politique.

233. Mon pays s'est toujours opposé au colonialisme, à la politique d'*apartheid* et à d'autres formes de discrimination raciale. Nous avons la certitude qu'il s'écoulera très peu de temps avant que les derniers vestiges de la domination coloniale et de la discrimination raciale soient balayés du continent africain. L'Iran, une fois de plus, renouvelle son appui à tous les efforts destinés à atteindre cet important objectif.

234. J'en viens maintenant à la coopération économique internationale. Nous pensons que l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ont marqué la naissance d'une nouvelle façon de concevoir les relations économiques internationales.

235. Bien que l'on puisse affirmer que les négociations qui se sont déroulées au cours de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et ensuite dans le cadre de la CNUCED, ainsi qu'au cours de la Conférence de Paris, ont contribué à mieux faire comprendre les questions importantes en jeu, nous regrettons beaucoup que les espoirs des pays en développement restent loin d'être satisfaits. En dépit de négociations constantes dans le cadre des Nations Unies ou au dehors, les accords réalisés jusqu'à présent ne correspondent nullement à la magnitude des problèmes à résoudre. La Conférence de Paris a échoué dans ses efforts en vue d'instaurer les conditions propices à l'établissement d'un ordre économique international juste et équitable.

236. La nécessité d'un tel ordre est tout aussi grande que la mise en oeuvre complète des droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

237. On ne peut nier qu'un fossé s'élargissant sans cesse sur le plan économique et social sépare les pays industria-

lisés de ceux que l'on a coutume de qualifier du tiers monde. Alors que dans les pays industrialisés l'attention se porte surtout sur les libertés civiles et politiques, les pays du tiers monde luttent plus particulièrement pour surmonter les difficultés que leur ont souvent imposées le colonialisme, l'exploitation et un ordre économique international périmé. De nombreuses nations, dont la mienne, s'efforcent de mener à bien la tâche bien plus difficile de coordonner les exigences de la démocratie économique et celles de la démocratie politique en mettant au point des institutions correspondant à leurs traditions nationales et à leur mode de vie propre. Mais le fait demeure que, parmi les pays du tiers monde, il s'en trouve beaucoup qui en sont à un stade de développement où les besoins matériels et le droit élémentaire de leurs peuples à une vie décente ne peuvent être encore assurés. Si l'on ne fait rien pour que les changements nécessaires interviennent, l'avenir sera encore plus sombre. Je me permettrai de vous fournir quelques exemples de ce que nous avons à craindre.

238. La population mondiale actuelle, de 4 milliards d'individus passera à près de 7 milliards à la fin du siècle. Si le système économique en vigueur est maintenu, les trois quarts des habitants de notre planète continueront à être privés du minimum pour mener une vie digne et décente.

239. Quelque 85 p. 100 des richesses du monde sont à la disposition de 15 p. 100 de sa population. Si l'on ne renverse pas cette tendance, cette proportion risque même d'augmenter. Le rapport entre le revenu par habitant dans les pays développés et dans les pays en développement est de 12 contre 1, et, dans le cas de certains pays, ce rapport passe à 60 contre 1. Dans le domaine du logement, les deux tiers de la population mondiale ne peuvent se permettre d'avoir ne fût-ce qu'un abri rudimentaire.

240. Chaque année, 15 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans meurent de malnutrition et de sous-alimentation. Si l'on n'intervient pas rapidement pour modifier cette situation, 500 millions d'enfants mourront de faim avant la fin du siècle.

241. Dans de telles circonstances, il serait naïf de croire que, en mettant l'accent uniquement sur les aspects civiques et politiques des droits de l'homme, on peut résoudre tous les problèmes des pays pauvres et en développement. Si l'on ne satisfait pas les besoins fondamentaux de l'homme, comment peut-on s'attendre à voir la vaste majorité des gens qui se trouvent en proie à la faim, à la maladie et à l'ignorance jouir vraiment de tels droits ? Par exemple, quel est le sens de la liberté de choix pour quelqu'un qui est malade, affamé, totalement ignorant ? Les droits de l'homme sont certainement indivisibles; c'est pour cette raison même que la mise en oeuvre de chacun d'entre eux doit nécessairement impliquer un progrès dans le domaine des autres.

242. Nous appuyons tous les efforts de la communauté internationale en vue de promouvoir un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier. En ce qui nous concerne, nous avons pris des mesures très étendues dans ce sens dans notre pays, et nos efforts ont visé à la mise en oeuvre finale des droits de l'individu, de la justice sociale, de la démocratie économique dans le cadre de notre propre culture, car nous

¹⁶ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12344/Rev.1, annexe V.

¹⁷ Voir *Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2), chap. X.

estimons que chaque pays doit chercher son inspiration dans ses traditions nationales.

243. Toutefois, en dépit des efforts déployés dans chaque pays pour améliorer les conditions de vie de sa population, les problèmes rencontrés dans un monde interdépendant comme le nôtre ne peuvent être surmontés sans une coopération coordonnée fondée sur un nouvel ordre économique international.

244. La nécessité de fournir une aide aux pays les moins développés reste intense. Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, pour leur part, ont concédé jusqu'à 2,6 p. 100 de leur produit national brut à leurs collègues des pays en voie de développement, alors que les pays développés n'ont réservé que 0,3 p. 100 seulement de leur produit national brut à cette fin. Notre pays continue de contribuer à la mise en oeuvre de programmes constructifs dans les pays en développement et a mis à leur disposition des crédits financiers importants. Le rapport entre cette aide et notre revenu total nous place au premier rang des pays qui fournissent une aide internationale de ce type. En dépit de ces efforts, les besoins des pays en développement restent immenses. Cependant, les besoins du monde en développement en ce qui concerne un approvisionnement stable en matières premières et en biens et services sont tout aussi immenses.

245. A ce propos, une évolution importante dans le domaine de l'énergie mérite d'être citée. Ce qui hier était considéré comme une hérésie lorsqu'on parlait d'approvisionnement et de prix est devenu à l'heure actuelle parole d'évangile.

246. Il y a presque trois ans, lorsque mon auguste souverain a lancé un appel en faveur d'une utilisation plus rationnelle du pétrole, de sa conservation et de la nécessité urgente de mettre sur pied de nouvelles sources d'énergie¹⁸, les pays industrialisés ont accueilli cette mise en garde avec peu d'entrain. L'évolution récente montre combien notre approche était juste et combien il faudrait intensifier les efforts à l'échelle mondiale pour réaliser ces objectifs.

247. Les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, tout en luttant avec énergie pour faire reconnaître nos revendications légitimes, ont toujours fait preuve d'un grand sens des responsabilités envers la communauté internationale.

248. L'écart entre les positions des pays développés et en développement reste important, et cela au moment où il faut accélérer le processus de changement destiné à faire entrer les pays industrialisés dans l'arène du développement en qualité de partenaires consciencieux plutôt que d'adversaires inconscients.

249. Quelles que soient les étiquettes de nos pays respectifs — moins développés, en développement ou développés —, nous devons nous rendre à l'évidence que nous vivons sur une même planète, une planète en proie aux conflits, aux déséquilibres, à l'injustice mais qui aspire à une vie décente pour tous. Cet objectif ne saurait être réalisé sans une justice économique et sociale assurée.

250. Notre but ultime doit être d'unir nos efforts non seulement pour résoudre les problèmes économiques de notre époque, mais aussi pour instaurer les conditions d'un nouvel ordre économique international.

251. M. KODJO (Togo) : Un monde s'effondre. Dans la convulsion chaotique de crises répétées, dans la surrection brutale d'oppositions latentes, et dans la dégénérescence mortelle d'antagonismes fonciers, un monde que rend précaire notre impuissance et que rejette notre soif de nouveaux desseins, un monde tissé de contradictions tenaces et d'insatisfactions acérées, tour à tour atypique et atypique, s'effondre à grands fracas. Jamais autant n'a paru si actuel le cri lancé, il y a quelques années, par l'écrivain nigérian Chinua Achebé : "Un monde s'effondre !" Un monde que nous devons cependant rebâtir, à l'empan de nouvelles données, et à l'aune immensurable de nouveaux principes.

252. Et nous voici, une fois de plus, en aréopage, le destin des peuples comme horizon, l'aiguillon de nos consciences comme espoir, devant la tâche immense qui nous guette : espoir d'entreprendre la grande mutation, d'arpenter l'espace de nouvelles vérités et de déboucher sur la vertu.

253. Mais qu'il me soit tout d'abord permis, avant de poursuivre la trame de mes réflexions, de m'acquitter de l'agréable devoir d'adresser au Président les chaleureuses félicitations de la délégation togolaise pour la confiance unanime dont il vient d'être investi pour assurer la haute direction de la présente session de l'Assemblée générale de notre organisation.

254. Il appartient à la République fédérative socialiste de Yougoslavie, pays que nous avons en dilection, parce qu'il a su réaliser ce subtil mélange d'un développement accéléré mais authentique et d'une ouverture constante sur l'extérieur par la promotion des principes de non-alignement, de paix et de solidarité entre les peuples.

255. Imprégné de ces préceptes qui sont en parfaite symbiose avec les principes généraux de la Charte, et en disciple avisé de l'école où l'on réussit cette sorte de "mariage du caractère et de la valeur", il a acquis une compétence avérée qui suscite à la fois et le respect et la considération. C'est dire que le doute ne nous effleure guère quant à la manière dont il conduira nos travaux et quant à l'issue qui leur sera réservée.

256. Oublierai-je M. Amerasinghe, président sortant, auquel il convient de rendre un hommage bien mérité, hommage à sa constante disponibilité pour les causes sacrées de notre organisation, hommage à sa sollicitude de tous les instants pour réduire par une volonté exemplaire les drames et les crises de notre monde tourneboulé, donnant ainsi à notre organisation un regain de sérénité, une vigueur accrue et un supplément d'âme.

257. Mes chaleureuses félicitations sont aussi acquises à M. Kurt Waldheim dont le mandat a été renouvelé pour présider à nouveau aux destinées des Nations Unies. La réélection du Secrétaire général, apôtre de la paix, défenseur acharné des peuples opprimés et des causes justes, témoigne à suffisance combien nous avons été judicieusement inspirés en lui réservant nos suffrages. En formant à

¹⁸ Voir document A/9548, annexe.

son intention nos vœux de réussite, nous souhaitons que ce second mandat soit pour lui l'occasion d'exercer davantage son imagination créatrice pour des succès encore plus éclatants au profit de la communauté internationale tout entière.

258. Accueillir au sein de l'Organisation des Nations Unies de nouveaux Membres constitue toujours un instant d'intense émotion, souvent retenue. Nous laisserons éclater la nôtre en saluant de tout coeur la République de Djibouti, dont la présence parmi nous est l'heureux aboutissement d'un long processus de décolonisation; en saluant également le Viet Nam, dont le valeureux peuple, refusant l'assujettissement sous toutes ses formes, a mérité sa place parmi nous, au prix de souffrances et de peines, de luttes et de victoires qui l'ont définitivement affranchi et grandi. Admettre comme Membre à part entière ce pays qui a connu des succès achevés et des malheurs exemplaires est un acte de raison qui vient concrétiser à souhait l'un des principes fondamentaux de notre charte : le principe de l'universalité.

259. Nul doute que les nouveaux Etats nous apporteront la fraîcheur de leur générosité, la chaleur de leurs sentiments et l'ardeur de leurs convictions pour galvaniser une communauté en proie à ses fantasmes — à ses fantasmes de désenchantement et de désillusion.

260. Donc, j'ai parlé de vertu. Et c'est de vertu qu'il s'agit en effet — vertu pour un monde aux aguets, en quête d'autres certitudes, un monde soucieux de réduire la "barbarie à visage humain" qui aujourd'hui indélébilement le vêt, pour atteindre, à travers la houle mugissante des entrechocs divers et les accès itératifs de fièvre subintrante, à l'humain tout court. C'est peut-être ce que l'on nomme — d'un mot déjà singulièrement galvaudé, d'une idée qui doucement s'évapore, d'un concept qui se sublime — le nouvel ordre international.

261. Le monde qui s'interroge et qui se cherche parce qu'il fait eau de toutes parts, ce monde dont un penseur disait récemment qu'il était "un désastre dont l'homme est le sommet", est traversé aujourd'hui de courants contradictoires parce que clairement antagoniques.

262. D'un côté, il y a ceux qui y trouvent leurs fins — à force d'ailleurs de n'importe quel moyen, oublieux du précepte fondamental qui veut que "les moyens sont la fin en train de naître et l'idéal en train de se réaliser"; ils s'imposent par l'iniquité et se réalisent par la haine. Sur le plan politique, ils ont forgé les armes contondantes de la discrimination, de la domination et de l'asservissement. Sur le plan économique, ils font litière des idéaux de justice, de solidarité et de fraternité au profit de la poursuite cauteuse des intérêts sans lendemain. Aux problèmes de notre temps, ils veulent appliquer leur thérapeutique : l'emplâtre sur la jambe de bois.

263. De l'autre côté, il y a ceux à qui incombe la tâche prenante de poser sans relâche de "nouvelles butées à la déraison" et de décrypter le langage secret de l'avenir par une réflexion lucide sur les buts poursuivis, la définition limpide d'une société pour demain et l'action volontariste pour orienter le cours des choses vers la grande mutation.

264. Face à ces positions en forme de défis reste la claire responsabilité de la communauté internationale. Adossée aux principes de base de notre charte, forte de la clameur grossissante des hommes de tous horizons qui se sont faits apôtres des droits élémentaires pour l'être humain en tant que tel et appellent de leurs vœux le surgissement triomphant d'une société pour tous, la communauté internationale doit accentuer ses efforts pour maîtriser l'évolution et imposer partout l'avènement des principes sacrés qui nous éclairent et nous guident.

265. Et ce tout d'abord dans le domaine des droits de l'homme et de la décolonisation, où nous voici de plain-pied au "royaume des ombres". Ici, l'épure est celle de l'horreur. Les progrès enregistrés, l'effort fourni par la communauté internationale ne peuvent faire oublier que nul marchandage, ici, n'est permis, nulle compromission tolérable, nul détour admissible. Il s'agit de la liberté des peuples. Les situations peuvent revêtir des particularités, mais la réalité sous-jacente est partout la même, à savoir une oppression enveloppante d'un groupe toujours minoritaire retranché sur le mamelon dominant de sa puissance, assuré de sornioises complicités, le verbe haut et le geste prompt, oublieux de toutes les règles et méprisant tous les droits. Et le résultat est partout d'une remarquable équipollence : ceux qui "se sont usés les prunelles à force de fixer l'horreur", les voilà debout, les armes à la main, qui rejettent leur condition : celle où l'homme devient "une créature qui obéit à une créature qui veut". Et alors, la violence, en maître, s'installe; la violence qui aiguise ses dents d'anthropophage boulimique dans le lointain obscur : ainsi en Afrique du Sud, ainsi en Namibie, ainsi au Zimbabwe, ainsi au Moyen-Orient.

266. En Afrique australe, il convient avant tout de saluer les efforts déployés pour la recherche de solutions acceptables. Il convient de les encourager. Le plus long voyage ne commence-t-il pas par le premier pas ?

267. Mais l'on doit également à la vérité de dire que rien de valable ne se fera au Zimbabwe si M. Ian Smith continue de biaiser, en se berçant de l'illusion tenace d'utiliser quelques dissidents des mouvements de libération en vue d'échaufauder une prétendue solution intérieure au détriment des militants du Front patriotique. Sans doute, le Front patriotique lui-même, transcendant les réticences, doit-il s'ouvrir à toutes les tendances, à tous les fils du Zimbabwe combattant et souffrant, comme l'avait suggéré la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OUA, à Libreville, en juillet. Mais il n'en demeure pas moins clair que les manœuvres et les mascarades du rebelle de Salisbury ne trompent personne et que le temps est proche qui le verra venir à résipiscence.

268. De même, rien de valable ne s'accomplira en Namibie si la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité n'est pas appliquée dans son intégralité, si Vorster, l'impénitent, ne cesse pas de défier l'ensemble de la communauté par ses actes de provocation avérés comme la nomination d'un administrateur général en Namibie ou la revendication de Walvis Bay. En tout cas, s'agissant de ce dernier point, Walvis Bay est namibien et restera à la Namibie.

269. Enfin, en Afrique du Sud, les tenants de l'apartheid continuent de bafouer avec cynisme les droits les plus

élémentaires de l'homme. Gardons-nous, ici, de tout "pénitencisme-pilatisme" à courte vue, et surtout ne faisons pas nôtre l'assertion selon laquelle "l'enfer, c'est les autres". Dépouillons-nous, face à ce régime de fait et de force en passe de devenir une puissance nucléaire, de nos habits d'indifférence pour radier à jamais l'horreur du continent africain et collaborer à l'avènement du régime de la majorité, de la liberté et de la justice.

270. A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter du succès sans précédent qu'ont connu la Conférence internationale des Nations Unies pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo, et la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos. Nous souhaitons l'application intégrale, par la communauté internationale, des recommandations qui ont été adoptées à ces conférences pour alléger les souffrances de ceux qui vivent à l'ombre de la mort, isolés dans les kraals de la misère.

271. Le mépris des droits fondamentaux de l'homme se conjugue à une situation de type colonial au Moyen-Orient. Le problème de la Palestine, celui des territoires arabes occupés, ont pris un tour aigu avec l'arrivée au pouvoir, en Israël, d'une nouvelle administration. L'intransigeance d'Israël, son refus obstiné de libérer les territoires arabes occupés conformément aux résolutions des Nations Unies, sa volonté de puissance qui le pousse à créer des colonies de peuplement en Cisjordanie, continuent de faire peser sur cette région des menaces de guerre imminente.

272. Le gouvernement du général d'armée Gnassingbé Eyadéma est convaincu que toute solution de la crise passe forcément par la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et de son droit à une patrie. Il est donc urgent que la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient reprenne avec la participation effective — selon les modalités que l'on voudra, mais avec la participation effective — de l'Organisation de libération de la Palestine et que s'appliquent sans tarder les résolutions du Conseil de sécurité relatives à ce sujet.

273. Nous osons croire que le Gouvernement israélien s'associera aux efforts de bonne volonté entrepris par certains Etats et par notre organisation elle-même pour un dénouement heureux de la crise et l'établissement d'une paix juste et durable dans cette région si lourdement éprouvée.

274. Mais subsistent çà et là d'autres foyers de tension où des situations conflictuelles délicates préoccupent les bonnes volontés.

275. A Chypre, dans l'île comorienne de Mayotte, au Liban, l'espoir subsiste cependant que la communauté internationale maîtrisera les données éruptives et les facteurs d'affrontement dans l'intérêt de la paix, d'une paix universelle et profonde.

276. Il en est de même en Corée, où la réunification de ce pays au passé si douloureux doit intervenir à la suite du retrait de toutes les troupes étrangères et par la conclusion d'un accord de paix durable.

277. Il n'en demeure pas moins que la communauté internationale, dans ses efforts pour limiter les conflits, se heurte au lancinant problème de la prolifération des armes de toutes natures.

278. A cet égard, notre conviction profonde est qu'une paix, pour être durable, doit prendre appui sur les bases d'un désarmement judicieusement conduit. Ce désarmement devra comprendre la cessation immédiate de tous les essais nucléaires et l'élimination de toute arme de destruction massive, tout en permettant l'accès de tous à la technologie nucléaire pour des fins pacifiques. Aussi appuyons-nous sans détour la Conférence mondiale du désarmement, dont la tâche primordiale sera d'adopter un programme cohérent, avec l'espoir que seront consacrés à l'effort de développement tout ou partie des 350 milliards de dollars actuellement consacrés de par le monde à l'armement.

279. Ainsi donc l'humanité se trouve-t-elle à la croisée des chemins. Un profond courant la sous-tend. Il convie à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. Liberté pour les peuples, et sauvegarde de leurs droits fondamentaux. La communauté internationale, obviante aux combats d'arrière-garde de ceux qui la tirent vers le bas, doit définir de hauts desseins et envisager de vastes horizons.

280. Elle doit lutter avec tous ceux qui pensent que la liberté politique recouvrée doit se traduire par la liberté effective aux peuples des profondeurs et par le respect de leurs droits fondamentaux.

281. Mais elle se doit d'assurer à ses membres un besoin tout aussi important : l'égalité; l'égalité pour réaliser l'exigence morale d'une meilleure justice dans la répartition non seulement des biens, mais aussi des pouvoirs de décision.

282. A cet égard, la libération par l'économique ne sera que le prélude ou la conséquence d'une émancipation culturelle féconde au sein de l'indispensable dialogue des civilisations.

283. Mais ici comme ailleurs, les résistances s'organisent.

284. Sur le plan économique, le nouvel ordre économique international est devenu un sujet à discours. Les adeptes de l'emplâtre sur la jambe de bois comme thérapeutique sont légion. Les plans de stabilisation et de relance, les programmes gouvernementaux visant à assurer la reprise de la production et la réalisation des équilibres essentiels tendent à réorganiser tout simplement l'ancien ordre.

285. On mesure, on ratiocine, on limite les dégâts, on en revient aux délices des dosages subtils de la politique budgétaire et de la politique monétaire. Le but final est pour chacune des nations de sauvegarder ses avantages pour éviter les problèmes sociaux et les drames intérieurs. Qui s'étonnera dès lors de la résurgence des vieux démons protectionnistes ? Gérant la crise et l'imprévisible, les gouvernants ont la lourde nostalgie des croissances et des excroissances passées. L'objectif n'est-il pas de retrouver un âge d'or d'autant plus tentant qu'il était d'hier ?

286. Alors, le dialogue Nord-Sud, au lieu de revêtir la forme unitive et intégrante d'aspirations diverses, se résume en une résultante curieuse de palabres vaines sous le vent et de monologues juxtaposés.

287. C'est pourquoi, en dépit de quelques signes positifs nés des pourparlers de ces derniers temps, les contradictions ne cessent de s'exacerber entre les deux groupes de pays, et l'essentiel reste à faire.

288. Le Nord refuse de faire sienne cette pensée d'Aristote pour qui "la richesse consiste bien plus dans l'usage que dans la possession".

289. Il ignore également ce mot plein de sagesse de Gandhi :

"La civilisation ne consiste peut-être pas à multiplier les besoins mais au contraire à les restreindre consciemment et volontairement. Vouloir créer un nombre illimité de besoins pour avoir, ensuite, à les satisfaire n'est que poursuite de vent."

290. Le fait est que le Nord tient à garder aussi longtemps que possible les privilèges acquis. *Unguibus et rostro*, il défend ses avantages et s'arc-boute sur ses positions. L'objectif n'est-il pas d'aboutir au replâtrage de l'ordre ancien, où le centre prospère au détriment de la périphérie ? Point n'est question de refondre l'ensemble du système pour aboutir à un développement collectif cohérent et harmonieux.

291. Alors l'on comprendra plus aisément les raisons pour lesquelles la Conférence Nord-Sud n'a pas su dépasser le cap des difficultés, transcender les contradictions pour répondre aux espoirs qu'elle suscita au départ. La dernière session de notre assemblée l'a admis sans détour.

292. Certes, des résultats ont été obtenus – il convient de les reconnaître – sinon dans le domaine de l'énergie, du moins en ce qui concerne les matières premières, les échanges commerciaux et l'aide au développement.

293. Mais demeure le lourd handicap des 21 points sur lesquels aucun accord n'est intervenu; mais demeure le problème fondamental de l'endettement des pays du tiers monde. Mais demeurent enfin les débats sans fin sur le fonds commun de stabilisation des matières premières. Forts de l'expérience de la Convention de Lomé¹⁹, certains s'orientent vers la généralisation du système de la stabilisation des recettes d'exportation, d'autre, visant plus haut, non seulement réclament des garanties de stabilisation des revenus, mais envisagent avec optimisme de plus vastes desseins.

294. Face à ces démarches, le tiers monde définit clairement ses positions : croissance effective pour tous dans le cadre d'une nouvelle organisation du système économique mondial, avec comme éléments de ce système : une stabilisation effective des revenus, une meilleure gestion et circulation de la technologie, le règlement du problème de l'endettement dans un sens qui tienne compte des intérêts de l'ensemble – je dis bien, de l'ensemble – des pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

295. La reprise économique, les politiques de relance dans les pays du Nord et leur succès, c'est demain, à brève échéance, la résurgence de l'égoïsme : le "*suave mari magno*", alors que les déficits des paiements du tiers monde posent et poseront toujours plus de problèmes inextricables d'équilibre et de financement. A cet égard, les nouvelles "facilités Witteveen" de 10 milliards de dollars gérés par le FMI constituent un pas en avant important.

296. Mais le tiers monde s'organise. Le dialogue arabo-africain qui a culminé au Caire au début de cette année²⁰ en est l'exemple le plus manifeste. Tout comme se concrétisent en Afrique et ailleurs les unions économiques régionales, pierres de touche de la "collective self-reliance" et de la coopération horizontale. Les progrès de la Communauté économique des Etats de l'Afrique occidentale en sont un témoignage.

297. "Saisissez votre idéal mille fois et si vous échouez mille fois, essayez une fois encore." Telle est la pensée d'un sage de ce temps.

298. Dans ce monde qui a rompu ses amarres, où la confusion a gagné les esprits et les coeurs, cet idéal peut paraître obombré. Mais il s'impose à tous cependant dans sa fulgurante simplicité et se profile derrière le triptyque suivant : justice, paix, solidarité.

299. Au-delà des débats abscons et des positions figées demeure l'absolue nécessité d'assurer la justice par la généralisation des droits de l'homme et la libération réelle de tous ceux qui sont "nés libres mais [sont] partout dans les fers". C'est la condition de la paix. Cette paix doit être confortée par la pratique de la solidarité, qui nous garantit une promotion humaine collective dans le respect des cultures et dans leur indispensable dialogue.

300. Le monde qui s'effondre est un monde de mépris pour la culture des autres et pour leurs valeurs intrinsèques. Aujourd'hui que la raison a atteint ses limites et que la civilisation est aux abois, la régénération viendra des apports profonds du coeur et de l'imagination.

301. Libérons donc ensemble les hommes aujourd'hui méprisés, aujourd'hui avilis, aujourd'hui bafoués; demain ils nous aideront à vivre. Car il est encore temps de vivre.

302. M. OBENGA (Congo) : Les idéaux de paix, d'égalité, de coopération entre les nations – et la justice résume tous ces idéaux – que les auteurs de la Charte de notre organisation ont proclamés voici 32 ans déjà demeurent aujourd'hui encore d'une actualité brûlante. Tout le montre. Les interrogations les plus inquiétantes sont constamment portées sur les "grandes questions" du monde contemporain. Les rencontres, les conférences, les informations, les dossiers, les textes, de plus en plus nombreux et toujours pertinents, ont la singulière particularité de maintenir les problèmes internationaux dans une sorte de circuit fermé. Ce paradoxe n'est sans doute tel qu'en apparence. Traduirait-il, fondamentalement, une attitude humaine cynique ou désabusée, en tout cas modestement courageuse, devant les problèmes importants de ce temps qui révèlent un monde en proie à des crises immenses : économies en détresse, tyrannie de certains régimes, oppression des peuples, misère morale et matérielle, guerre thermonucléaire à l'horizon, risquant d'allumer l'incendie final ? ...

303. Ce contexte politique et psychologique de travail devrait nécessairement inviter l'ONU à ne pas se laisser

¹⁹ Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975 à Lomé. Le texte a été distribué sous la cote A/AC.176/7.

²⁰ Première Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes, réunie au Caire du 7 au 9 mars 1977.

entraîner sur une pente oblique, en s'éloignant de ses nobles idéaux de départ. Là réside l'espoir de nous tous et de l'humanité entière. La question essentielle est, par conséquent, la capacité, pour l'ONU, de se responsabiliser entièrement devant les graves questions qui touchent globalement l'humanité. Et il est rassurant que l'ONU soit constamment servie par des hommes dévoués, convaincus de l'utilité de l'action de l'institution. Le Président de l'Assemblée générale est l'un de ces hommes, comme d'ailleurs le Secrétaire général. Ils sont parmi ces hommes modernes qui luttent courageusement, activement contre l'esprit du désert, l'esprit de dévastation qui est peut-être le produit historique le plus étonnant, mais le moins questionné de notre temps.

304. Le peuple congolais et les forces de progrès à travers le monde ont douloureusement senti, le 18 mars de cette année, la disparition tragique du président Marien Ngouabi, président de la République populaire du Congo, très lâchement assassiné par les forces du mal. Ce crime odieux, qui visait l'anéantissement de la révolution congolaise, n'a pas atteint son but, puisque le peuple congolais est, plus que jamais, déterminé à défendre les idéaux pour lesquels le président Marien Ngouabi a héroïquement sacrifié sa vie, l'arme à la main. Les héros du XX^e siècle sont précisément ceux-là qui défendent jusqu'au bout les causes des peuples opprimés, et jusque dans leur mort glorieuse ils témoignent pour l'humanité entière.

305. Les institutions dirigeantes, statutairement mises en place, poursuivent fidèlement l'oeuvre du grand disparu. Dans une déclaration de politique générale, le président Joachim Yhomby-Opango a proclamé la volonté du peuple congolais de poursuivre, en politique étrangère et en matière de coopération internationale, la même ligne que celle suivie par le président Marien Ngouabi, à savoir : lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme, lutte contre la discrimination raciale et toutes les formes d'oppression, soutien inconditionnel aux causes justes et aide multiforme et internationaliste aux vrais mouvements de libération nationale, désir d'établir des relations de coopération avec tous les pays qui le souhaitent, sur la base du respect mutuel et de l'égalité, politique de bon voisinage et de solidarité africaine, attachement à la paix, aux principes définis dans la Charte de l'OUA et celle de l'ONU.

306. Je voudrais insister quelque peu sur un point qui vient d'être évoqué à l'instant.

307. La vocation africaine de mon pays n'a jamais été prise en défaut, et le président Yhomby-Opango entend renforcer cet attachement du Congo à la solidarité africaine. Il n'est aucune situation africaine qui ne nous préoccupe. Notre politique à l'égard des autres Etats africains est une politique de compréhension, de tolérance, de bon voisinage, de coopération, et cela en dépit des différences idéologiques qui peuvent exister entre nous et les autres. Les causes africaines ont toujours trouvé auprès du peuple congolais un soutien indéfectible. Dès lors, il serait malvenu d'assimiler les mesures administratives de contrôle des étrangers, prises récemment par mon gouvernement, à une politique qui désavantage le renforcement de la solidarité africaine. Tout au contraire. Les mesures auxquelles je fais allusion n'ont concerné que ceux des étrangers qui étaient en

situation irrégulière au regard des lois et règlements du Congo en matière d'immigration et de l'exercice de la profession de commerçant.

308. Nous sommes à un tournant de l'histoire moderne du continent africain. J'ai eu l'occasion, l'année dernière²¹, de dire ici quelles sont les vues de mon gouvernement au sujet du devenir de ce continent. Or, voici que les problèmes viennent de changer brusquement d'échelle avec l'accession de l'Afrique du Sud au club des puissances atomiques.

309. Cette situation est d'une extrême gravité, et je voudrais, devant l'ONU, devant la communauté internationale, devant l'humanité, accuser et condamner publiquement, sans équivoque aucune, le pays de l'*apartheid*. Je suis contraint d'être précis dans cette accusation.

310. Le programme nucléaire sud-africain a été mené pendant 16 ans, de 1961 à 1977. En 1961, l'Afrique du Sud acquiert un petit réacteur thermique de 20 mégawatts, grâce à une compagnie américaine. L'usine pilote de Walindaba, près de Pretoria, produit l'uranium 235 suivant une variante du procédé dit "à tuyères". En 1965, des laboratoires spécialisés de la République fédérale d'Allemagne ouvrent leurs portes à des savants et techniciens sud-africains. Et, en juillet 1970, Pretoria annonce que les savants sud-africains ont découvert un procédé original pour enrichir l'uranium. En 1975, des firmes ouest-allemandes apportent activement une aide technique aux Sud-Africains pour équiper l'usine d'enrichissement d'uranium. En 1976, Pretoria choisit la France pour réaliser la construction de deux centrales nucléaires géantes à Kowlberg, à 28 km au nord du Cap. Vers 1985, les deux centrales françaises à livrer à l'Afrique du Sud produiront 500 kilos de plutonium par an, c'est-à-dire de quoi fabriquer 100 bombes atomiques du type de Nagasaki.

311. Tout au début du mois d'août 1977, l'Union soviétique alerte fort heureusement l'opinion mondiale sur l'imminence de l'explosion d'une bombe atomique sud-africaine dans le désert de Kalahari, à environ 180 km au sud du Botswana et à 150 km à l'est de la Namibie.

312. J'accuse les puissances occidentales qui ont activement aidé l'Afrique du Sud à posséder un potentiel nucléaire qui compromet dangereusement la paix en Afrique et dans le reste du monde. J'accuse la collusion qui existe entre l'Occident et Pretoria. J'accuse l'Afrique du Sud qui n'entend recevoir de leçon de personne, mais qui entend poursuivre son programme nucléaire.

313. Les peuples africains doivent réaliser clairement que le problème de leur sécurité revêt aujourd'hui une dimension nouvelle.

314. Nous lançons un très pressant cri d'alarme pour que tous les peuples d'Afrique et du monde réagissent énergiquement contre l'armement nucléaire du pays le plus raciste de la terre.

315. L'explosion nucléaire ajournée, mais non arrêtée, entreprise par l'Afrique du Sud, doit nécessairement faire

²¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 8^e séance, par. 226 à 260.

réfléchir la communauté internationale sur les conséquences de la coopération multiforme de certains pays Membres de l'ONU avec les racistes de Pretoria.

316. La sécurité des peuples africains est sérieusement menacée.

317. L'expérience nous a suffisamment appris que les régimes de terreur et d'oppression, qui se nourrissent de violence, ne comprennent que le langage de la violence. La Namibie ne pourra être libérée qu'à ce prix, face à l'attitude anachronique de Pretoria. Mon pays ne peut que continuer de soutenir inconditionnellement la South West Africa People's Organization dans sa détermination d'intensifier la lutte armée pour la libération de la Namibie.

318. Il en va ainsi de la Rhodésie dont Ian Smith — qu'on ne peut apprécier autrement que comme un homme sans esprit — s'emploie à détruire les nombreux plans de règlements, précisément élaborés pour lui faire éviter le pire.

319. C'est pourquoi il est du devoir de la communauté internationale d'appuyer fermement les initiatives des pays de première ligne. Ces initiatives, validées par l'OUA, permettent de trouver une solution juste en faveur du peuple du Zimbabwe qui, comme tous les autres peuples de la terre, aspire à la liberté, à l'égalité et à la dignité.

320. La décolonisation de l'Afrique doit être achevée sans délai.

321. Dans cette perspective, nous saluons très chaleureusement l'admission au sein de notre organisation de la République de Djibouti; notre désir est de nouer avec ce pays frère africain d'étroites relations de coopération et de solidarité agissante.

322. Nos félicitations s'adressent également à la République socialiste du Viet Nam, dont l'unification a été ressentie en République populaire du Congo, après l'éclatante victoire de 1975, comme un grand événement dans les annales de la lutte des peuples pour recouvrer leur liberté. La présence parmi nous de la délégation vietnamienne illustre magnifiquement l'affirmation selon laquelle les causes justes finissent toujours par triompher.

323. La victoire du peuple vietnamien, auquel on a imposé 30 ans de guerre inutile, nous renforce dans notre soutien indéfectible aux luttes de libération.

324. Nous tenons aussi pour inéluctable la réunification pacifique de la Corée. Il n'est pas de bonne politique de tourner constamment le dos à l'évidence.

325. Nous sommes également convaincus de la prochaine victoire du peuple palestinien et des autres peuples arabes. Un peuple ne peut renoncer à ses droits fondamentaux, dùt-il subir les techniques de rétorsion les plus raffinées. Nous suivons cependant avec un vif intérêt l'évolution des préparatifs de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient. Nous demeurons persuadés qu'aucune solution durable ne peut être trouvée à ce problème sans la participation effective de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant du peuple palestinien.

326. L'examen de la situation sociale et économique du monde révèle de persistantes situations anachroniques. Il est mal indiqué de vouloir les perpétuer. Le règne de la force ne dure qu'un temps. Les défis lancés à l'humanité — économies en détresse, développement discriminatoire, malnutrition, analphabétisme, écologie, pollution, maîtrise de la science et de la technique — commandent impérieusement, pour les relever, que nous utilisions, à bon escient, toutes les capacités, tous les ressorts, tous les atouts dont nous disposons. La question de la survie de l'humanité dans un monde sans cesse confronté à de profondes crises matérielles, culturelles et spirituelles est une question immense qui requiert la mobilisation des qualités et des énergies encore disponibles.

327. L'appel que nous lançons pour un monde moins inégal n'est pas un appel à la générosité, ni à l'esprit de sacrifice des uns, appelés "riches", en faveur de tant de millions d'autres hommes, qualifiés de "pauvres". Il s'agit fondamentalement d'un appel à une prise de conscience, par les uns et par les autres, de la véritable dimension du problème crucial des relations internationales contemporaines.

328. Je voudrais préciser davantage. Au XVII^e siècle, pour ne pas remonter plus loin, environ 500 millions d'êtres humains vivaient sur notre planète; en 1900, notre espèce comptait plus de 1 milliard 600 millions d'individus. Actuellement, l'humanité comprend dans les 4 milliards d'individus, nombre destiné à s'accroître rapidement si les tendances actuelles persistent, notamment dans le tiers monde.

329. Or, l'espèce humaine donne aujourd'hui l'impression d'être débordée en accumulant bombes atomiques et armes chimiques et bactériologiques, en gaspillant les ressources naturelles, en polluant l'atmosphère. D'autre part, les régions plus pauvres, mais plus denses démographiquement, contribuent à l'accroissement du bien-être des plus riches.

330. Le problème de fond, aujourd'hui, sans cesse évoqué sous le thème du "nouvel ordre économique mondial", est bien celui de la transformation économique et politique de l'humanité.

331. Le progrès culturel de l'humanité oblige d'ores et déjà toutes les sociétés à prendre conscience, de façon aiguë, de la solidarité de tous les êtres humains. Cette solidarité à l'échelle de l'humanité entière engendre le respect des uns et des autres et l'engagement collectif dans la grande entreprise commune qui est la construction de la paix et du bonheur de l'humanité.

332. Or, tout prédispose aujourd'hui à des confrontations sans merci à cause de l'entêtement de quelques-uns qui n'ont plus que des réactions d'angoisse et d'égoïsme devant les graves problèmes de l'heure.

333. Voilà qui explique l'inadaptation de l'humanité à la situation actuelle; voilà qui complique singulièrement la solution des problèmes. Il ne s'agit pas d'accroître le volume de l'aumône, mais bien de partager plus équitablement les richesses, les connaissances, les applications de la science; il s'agit d'une meilleure rémunération des produits du tiers monde, d'une meilleure division inter-

nationale du travail, dans l'intérêt de toute la communauté mondiale.

334. On ne peut que dissocier artificiellement les droits de l'homme de l'immense problème que nous venons de souligner. L'humanité ne peut accéder à une forme supérieure de civilisation si l'homme n'est pas considéré comme tel, s'il n'est pas libéré des plus persistantes et des plus grosses aliénations.

335. Il est par conséquent hautement légitime que tous nos efforts soient tendus vers la protection de l'homme, pourvu que nous saisissons le problème dans toutes ses dimensions : politique, économique, culturelle, sociale. Dans nos diverses sociétés, nous avons trop tendance à considérer l'homme sous l'angle civique, et à ne limiter ses droits qu'à quelques garanties formelles, alors qu'il est écrasé socialement, économiquement, politiquement et culturellement. L'homme est un tout. Et les droits de l'homme constituent un tout. Les droits de l'homme doivent accroître la liberté de l'homme, solliciter davantage la responsabilité, la cohésion de l'humanité.

336. Je vais conclure. Le remaniement, le renouvellement des mentalités, des attitudes, des comportements, est sans doute la chose la plus urgente aujourd'hui, devant les problèmes de ce siècle finissant. Notre espoir, qui obéit à un devoir, rejoint l'ardeur de notre organisation, plus que jamais éclairée et soutenue par les ambitions légitimes d'une humanité en révolte.

337. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Ouganda a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. On se rappellera que l'Assemblée générale a décidé que les interventions dans l'exercice du droit de réponse devaient se limiter à 10 minutes. Je suis certain que les représentants comprendront que, en raison de l'heure tardive, ils devront respecter cette limite.

338. **M. KINENE (Ouganda)** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse de ma délégation afin de répondre aux allégations tendancieuses formulées à cette séance par le Secrétaire d'Etat britannique contre mon pays. De telles allégations sont sans fondement, hypocrites et proférées en parfaite mauvaise foi. Mais entendre de telles allégations de la part du représentant du Gouvernement britannique ne nous surprend nullement, du fait que le Gouvernement britan-

nique occupe la première place en ce qui concerne la fourberie et l'hypocrisie.

339. Si nous devons parler en toute sincérité des violations commises envers les droits de l'homme, alors les Britanniques sont les premiers violateurs des droits humains. La liste des violations des droits de l'homme qu'ils ont commises est bien connue du monde entier. Dans le cas de l'Afrique, je citerai simplement quelques exemples, tels que l'Afrique du Sud, où les Britanniques ont bradé des millions d'Africains au régime d'*apartheid*, et où jusqu'à ce jour ils appuient encore ce régime sur le plan politique, économique et même militaire. Le Zimbabwe constitue un autre exemple typique de la manière dont les Britanniques ont violé les droits de l'homme en jouant le jeu du battu, et laissant ainsi massacrer des millions d'individus de la population noire par Ian Smith au cours des 12 dernières années.

340. Et que peut nous dire M. Owen concernant les violations quotidiennes des droits de l'homme perpétrées par le Gouvernement britannique en Irlande du Nord ? Si mes renseignements sont exacts, nous comprenons que, en vue de faciliter la visite du chef de l'Etat britannique dans l'une des prétendues provinces du Gouvernement britannique, on a dû mobiliser plus de 32 000 hommes de troupes, parmi lesquels je pense étaient comprises des unités de la marine, des forces aériennes et autres effectifs. Quel genre de situation existe-t-il aujourd'hui en Irlande du Nord ? M. Owen devrait être en mesure de nous renseigner à cet égard.

341. Ce que M. Owen n'a pas osé dire à cette assemblée, tout en parlant hypocritement des violations des droits de l'homme en Ouganda, c'est le fait que les Britanniques ont été grandement impliqués dans les activités subversives menées contre l'Ouganda depuis que ce pays a décidé d'expulser de son sol les exploiters britanniques et s'assumer pleinement le contrôle de son économie. Aujourd'hui même, des éléments de subversion contre l'Ouganda opèrent en toute liberté depuis le sol britannique, avec l'assentiment et l'appui du Gouvernement britannique.

342. Ma délégation saisit cette occasion pour dénoncer l'ingérence britannique dans les affaires intérieures de l'Ouganda et pour lancer le ferme avertissement que l'Ouganda frappera durement quiconque essaiera de troubler la paix et le progrès en Ouganda.

La séance est levée à 19 h 15.